



PORTRAIT NATIONAL

DES DÉMARCHES

DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

DU RÉSEAU DE LA SANTÉ

ET DES SERVICES SOCIAUX

2022



Édition :

La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Le présent document est disponible uniquement en version électronique à l'adresse :

www.msss.gouv.qc.ca section Publications.

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

ISBN : 978-2-550-94056-2 (PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion du présent document, mêmes partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction partielle ou complète du document à des fins personnelles et non commerciales est permise, uniquement sur le territoire du Québec et à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2023

Contenu

Sommaire exécutif	1
1 Mise en contexte.....	2
2 Réalisation de la collecte d'information	3
3 Les critères caractérisant une démarche de développement durable	4
4 Le portrait national	6
4.1 Résultats liés aux critères obligatoires déterminant la présence d'une démarche de développement durable.....	7
4.2 Résultats liés aux éléments non obligatoires dans une démarche de développement durable	12
4.3 Résultats liés aux éléments associés aux bâtiments	17
5 Possibilités d'amélioration	24
6 Conclusion	25
7 Annexe 1. Critères d'analyse d'une démarche de DD dans le RSSS.....	27
8 Annexe 2 : Compilation des résultats des questions 1 à 10	28
9 Annexe 3 : Compilation des résultats des questions 14 à 19	32
10 Annexe 4. Notes méthodologiques.....	35

Liste des tableaux et figures

Tableau 1. Nombre d'établissements ayant une démarche de développement durable ou respectant les différents critères pour être considéré comme mettant en œuvre une démarche de développement durable	6
Tableau 2. Liste des établissements ayant une démarche de développement durable	7
Graphique 1. Pourcentage des établissements par engagement en matière de développement durable	8
Graphique 2. Pourcentage des établissements par mécanisme de reddition de comptes en développement durable	9
Graphique 3. Pourcentage d'établissements ayant une réponse positive aux différents éléments des dimensions environnementale, économique et sociale du développement durable	10
Graphique 4. Pourcentage d'établissements ayant répondu positivement aux questions concernant la qualité de vie au travail et la conciliation travail-famille	12
Graphique 5. Pourcentage d'établissements ayant des activités de sensibilisation liées aux différentes thématiques du développement durable	14
Graphique 6. Pourcentage d'établissements ayant des orientations communiquées aux installations selon les différentes thématiques liées au développement durable	15
Graphique 7. Pourcentage d'établissements ayant des initiatives de développement durable dans leurs soins et services	16
Graphique 8. Nombre d'établissements selon le pourcentage d'implantation de la récupération de différentes matières	18
Graphique 9. Nombre d'établissements selon le pourcentage d'implantation de pratiques de promotion du transport collectif et actif	19
Graphique 10. Nombre d'établissements selon le pourcentage d'implantation de pratiques en lien avec la consommation énergétique	20
Graphique 11. Nombre d'établissements selon le pourcentage d'implantation de pratiques en lien avec la gestion de l'eau	21
Graphique 12. Nombre d'établissements selon le pourcentage d'implantation de pratiques en lien avec la lutte contre les îlots de chaleur urbains	22
Graphique 13. Nombre d'établissements selon le pourcentage d'implantation de pratiques en lien avec la qualité de l'air	23

Sommaire exécutif

Dans le cadre de son Plan d'action de développement durable et afin de répondre à une exigence gouvernementale, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a effectué une collecte d'information auprès des établissements du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) portant sur l'état des démarches de développement durable (DD) en 2022. Il s'agit de la troisième collecte d'information de la sorte, la première ayant été réalisée en 2018.

Afin de déterminer la présence d'une démarche de DD, des critères ont été élaborés par le MSSS. Ces derniers découlent des critères déterminés par le gouvernement et ont été adaptés à la réalité du RSSS :

- S'engager envers le développement durable;
- Effectuer une reddition de comptes quant aux activités de développement durable menées;
- Assurer la prise en compte des trois dimensions du développement durable dans les activités de l'établissement.

La collecte d'information a permis de mettre en lumière de bonnes pratiques et les gains réalisés depuis 2018 et 2020, tout en dégageant des pistes d'amélioration :

Bonnes pratiques et gains

- ★ 40 % des établissements du RSSS mettent en œuvre une démarche de DD, ce qui correspond aux attentes du MSSS ayant fixé la cible pour 2020 à 40 %. Soulignons que cette cible a été fixée dans un contexte pré-pandémique et qu'elle a été malgré tout atteinte.
- ★ 100 % des établissements ont formulé leur engagement envers le développement durable.
- ★ Une forte augmentation peut être remarquée dans les orientations prises par les établissements concernant la gestion des matières résiduelles ainsi que les transports collectifs et actifs.
- ★ Prises séparément, beaucoup d'actions contribuant à un DD sont toujours mises en œuvre par les établissements du RSSS, et ce, malgré le contexte de pandémie. La progression de la majorité des résultats sur une période de deux ans est considérable et démontre la mobilisation du RSSS envers le DD.
- ★ Les initiatives en soins et services qui intègrent le développement durable sont encore bien présentes malgré la pandémie. La pratique du jardin thérapeutique est même en hausse depuis 2018.

Pistes d'amélioration

- ✘ Bien que la gestion des matières résiduelles soit bien avancée par endroits, certains efforts sont encore nécessaires, particulièrement par rapport aux matières organiques (résidus alimentaires) et textiles.
- ✘ La mise en œuvre de mesures de lutte contre les îlots de chaleur demeure la thématique la moins développée, tant en ce qui concerne les orientations que les mesures concrètes liées aux bâtiments.
- ✘ La mise en œuvre de mesures comme la diffusion d'orientations relatives à l'efficacité énergétique ou à la consommation d'énergie renouvelable et à la saine gestion de l'eau potable ont très peu, voire pas augmenté depuis 2020. Pourtant, il s'agit de sujets pour lesquels d'autres obligations gouvernementales sont en vigueur. Plus de promotion à cet effet sera nécessaire.
- ✘ L'augmentation de la sensibilisation sur diverses thématiques semble stagner un peu depuis 2020, bien que cela puisse s'expliquer par le contexte de pandémie.

1 Mise en contexte

Raison d'être de la collecte d'information

Ce troisième¹ portrait national des démarches de développement durable (DD) au sein des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) fait suite aux portraits de 2018 et 2020. Il découle de l'action 5 du Plan d'action de développement durable (PADD) transitoire du MSSS 2021-2022, qui vise à favoriser l'application des principes de DD dans le RSSS :

- Cette action est en continuité avec les PADD précédents du MSSS ainsi que d'une exigence de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (prolongée jusqu'au 27 octobre 2022), qui demande la mise en place d'au moins une action pour accroître la proportion des organisations qui ont entrepris une démarche de DD pour tous les ministères et organismes (MO) qui travaillent avec des organismes municipaux, des organismes scolaires ou des établissements du RSSS.

Perspective historique et administrative

En janvier 2013 et 2015, deux collectes d'information ont été réalisées auprès des établissements des régions sicosanitaires 1 à 16. L'analyse des données a démontré que 48 %, puis 57 % des établissements du RSSS avaient entrepris une démarche de DD. Néanmoins, considérant que la structure du RSSS était différente et que les établissements sondés étaient alors au nombre de 180 en 2013 et de 178 en 2015, les données de ces deux premières collectes d'information se comparent donc difficilement à celles de 2018, 2020 et 2022.

En effet, la création des centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS/CIUSSS), en avril 2015, a demandé un ajustement de la méthode visant à apprécier l'adoption d'une démarche de DD par un établissement. Le nombre d'établissements publics dirigés par un président-directeur général ou un directeur général a été réduit à 34. Ces derniers peuvent être classés en trois catégories :

- les CISSS/CIUSSS (22),
- les centres hospitaliers universitaires (CHU), les instituts universitaires (IU) et les autres instituts (7),
- les établissements desservant une population nordique et autochtone (5).

Chaque établissement dispose de plusieurs installations (points de services) physiques sur un territoire. On compte aujourd'hui 1 561 installations². Avant les fusions, on pouvait compter en moyenne 8 installations par établissement, alors que maintenant, il peut y avoir jusqu'à environ 140 installations par établissement.

¹ Deux autres portraits ont été rédigés en 2013 et 2015, lesquels s'appuyaient sur un formulaire de sondage différent. Ils n'ont pas été diffusés sur le site Web du MSSS.

² Ce nombre d'installations est celui qui figure au sommaire provincial et régional des installations selon les missions-classes-types disponibles au : M02 - Établissements (rtss.qc.ca) en date du 31 août 2022. Il comprend les installations ou points de services gérés par les 131 établissements privés.

2 Réalisation de la collecte d'information

La collecte d'information a été menée :

- de février à avril 2022;
- auprès des répondants de développement durable de 30 établissements publics³ du RSSS. Un seul formulaire⁴ a été rempli par établissement pour l'ensemble de ses points de services.

Le formulaire utilisé pour la collecte d'information se compose de 19 questions (voir Annexes 2 et 3) réparties en deux sections distinctes :

Section 1 : questions généralisées à l'établissement (questions 1 à 13)

Section 2 : questions liées aux installations ciblées de l'établissement (question 14 à 19)

La section 1 a été utilisée pour évaluer le nombre d'établissements ayant entrepris une démarche de DD. Elle porte sur des sujets transversaux qui relèvent de l'établissement en tant qu'organisation. Ce sont les réponses à des questions de cette section qui sont utilisées pour déterminer la présence d'une démarche de DD.

La section 2 visait à obtenir un portrait sommaire de l'intégration de pratiques en DD liées à la gestion des bâtiments du RSSS. Comme un établissement peut être responsable de plusieurs installations, les pratiques peuvent être différentes selon le bâtiment, ses caractéristiques ou l'endroit où il se trouve. L'information de cette section présente donc le pourcentage moyen d'implantation de pratiques liées aux thématiques de gestion écoresponsable pour toutes ses installations : gestion des matières résiduelles, transport collectif et actif, consommation énergétique, gestion de l'eau, lutte contre les îlots de chaleur, qualité de l'air.

Pour obtenir cette moyenne, il a été demandé aux répondants de DD de remplir un outil Excel appelé la « grille diagnostic simplifiée ». Cette grille comprend un onglet pour chaque bâtiment de l'établissement. Ces onglets comprennent les mêmes choix de réponse liés aux thématiques de gestion écoresponsable cités précédemment. Un onglet de compilation fait la moyenne de toutes les réponses fournies à chacun de ces onglets sur les pratiques mises en place.

Considérant le nombre de points de services d'un établissement et l'incidence relative de chacun d'eux, il a été décidé de cibler uniquement les points de services (bâtiments) ayant une mission de centre hospitalier (CH) ou de centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD). Ces derniers sont généralement les plus gros et ceux nécessitant le plus de ressources. De cette manière, il est possible d'obtenir un portrait plus précis des pratiques d'un établissement et de connaître l'envergure de son incidence, sans nécessairement entrer dans les détails pour ses plus petits sites.

Les résultats présentés dans ce portrait sont les données compilées pour les établissements. Les « grilles diagnostic » ont été remises au MSSS. C'était la première fois qu'un pourcentage précis devait être indiqué dans cette section.

³ Les établissements du Nunavut, des Terres-Cries-de-la-Baie-James et le CLSC Naskapi n'ont pas été sondés en raison de leur cadre juridique distinct.

⁴ Dans GESTRED, un système de suivi de gestion et de reddition de comptes utilisé par les établissements du MSSS.

3 Les critères caractérisant une démarche de développement durable

Les critères caractérisant une démarche en DD sont fortement inspirés de ceux définis par le Comité interministériel de développement durable (CIDDD)⁵. Le choix des critères s'est fait en tenant compte, d'une part, de ceux des autres tables d'accompagnement (éducation, municipalités et entreprises privées) et, d'autre part, du contexte opérationnel des établissements. Le formulaire a été présenté au réseau des répondants de DD pour la première fois en 2017, de même qu'aux membres du groupe d'accompagnement-conseil du RSSS en développement durable (GACRSSH). Plus précisément, les trois critères suivants sont obligatoires :

1) Engagement dans une démarche de développement durable

L'engagement qu'un établissement entend concrétiser peut prendre l'une ou l'autre des formes suivantes :

- Politique en DD
- Cadre de gestion en DD
- Charte ou déclaration de principes en DD
- Stratégie de DD
- Plan d'action du DD
- Adoption d'un budget propre au DD
- Lignes directrices en DD
- Intégration du DD à la mission, à la vision et aux valeurs de l'établissement
- Comité de DD (entériné par le CA)

2) Reddition de comptes formelle

La reddition de comptes peut prendre l'une ou l'autre des formes suivantes :

- Diffusion d'un rapport de DD
- Section sur le DD dans le rapport annuel de gestion
- Diffusion de résultats sur le site Web
- Présentation des résultats de la démarche de DD au CA

3) Prise en compte des trois dimensions du développement durable dans les activités de l'établissement

Ce critère sous-tend que les orientations, les objectifs ou les activités d'un établissement couvrent les trois dimensions du DD (sociale, environnementale et économique) et qu'ils sont intégrés à sa démarche.

Ces trois dimensions sont indissociables dans le sens où l'intégration du DD suppose leur prise en compte simultanée. Pour les besoins de l'analyse de ce formulaire, les dimensions ont été déclinées en diverses thématiques. Celles-ci ont été catégorisées selon la dimension à laquelle elles contribuent le plus significativement, bien qu'elles puissent contribuer aux autres également.

⁵ Une organisation ayant adopté une démarche de développement durable :

- s'est engagée formellement à contribuer à un développement durable tel que défini par la *Loi sur le développement durable* à travers ses dimensions;
- mène sa démarche dans un contexte d'amélioration continue qui se reflète dans un processus formel de reddition de comptes.

Voici comment les thématiques abordées ont été catégorisées :

Sociale	Environnementale	Économique
Qualité de vie au travail	Gestion des matières résiduelles	Consommation énergétique
Transports	Eau	Approvisionnements
Organisation d'événements	Lutte contre les îlots de chaleur urbains	
Intégration du DD dans les soins et services	Air	
Sensibilisation		

- Chaque thématique fait l'objet d'une question à laquelle sont associés des choix de réponse.
- Certains choix de réponse ont été déterminés comme obligatoires. L'annexe 1 présente les choix de réponses obligatoires selon les dimensions.

Comme cela a été mentionné précédemment, considérant la multiplicité des installations, il était impossible pour les thématiques liées au bâtiment de répondre de manière globale pour l'établissement. C'est le cas pour :

- la gestion des matières résiduelles,
- la gestion de l'eau, la lutte aux îlots de chaleur, la qualité de l'air,
- les transports collectifs et actifs et la consommation énergétique.

Pour ces dernières, une question (Q10) a été formulée afin que l'établissement puisse préciser s'il a élaboré des orientations (directives, plans, politiques, etc.) liées à ces thématiques, qui s'adressent à l'ensemble de ses installations. La diffusion d'orientations aux installations démontre l'engagement de l'établissement envers ces thématiques et les dimensions auxquelles elles sont reliées.

4 Le portrait national

Au 31 mars 2022, 12 établissements publics sur 30 mettent en œuvre une démarche de DD (Tableau 1). Ce sont donc 40 % des établissements du RSSS qui mettent en œuvre des démarches conformément aux critères établis par le MSSS, en cohérence avec les critères déterminés par le CIDD. Ce résultat correspond à la cible de 40 % pour 2022. Comme l'ensemble des établissements ciblés a rempli le formulaire (30/30), ce portrait peut être considéré comme représentatif de la situation qui prévaut dans le RSSS. Soulignons que pour deux établissements, un seul critère était manquant pour être considérés comme mettant en œuvre une démarche de DD. Il y a donc une augmentation de 33 % entre 2020 et 2022 puisqu'en 2020, 30 % des installations mettaient en œuvre une démarche de DD.

Tableau 1. Nombre d'établissements ayant une démarche de développement durable ou respectant les différents critères pour être considéré comme mettant en œuvre une démarche de développement durable

Critères pour être considéré comme mettant en œuvre une démarche de développement durable	2022		2020	2018	Performance ¹
	Nombre (N=30)	%	%	%	
Établissements ayant entrepris une démarche de DD (l'ensemble des éléments ci-dessous, simultanément)	12	40 %	30 %	13 %	★★
Établissements ayant pris un engagement envers le DD	30	100 %	100 %	70 %	★★★
Établissements mettant en œuvre un mécanisme de reddition de comptes formel	21	70 %	60 %	30 %	★★★
Établissements contribuant à la dimension environnementale	19	63 %	47 %	47 %	★★
Établissements contribuant à la dimension sociale (option 1) ²	14	47 %	40 %	30 %	★★
Établissements contribuant à la dimension sociale (option 2) ³	14	47 %	37 %	27 %	★★
Établissements contribuant à la dimension économique	24	80 %	80 %	67 %	★★★

¹La mise en œuvre des divers éléments de développement durable dans l'ensemble du RSSS en 2022 est caractérisée selon la légende ci-dessous :

- ★★★ Très bonne performance : mise en œuvre de 70 % ou plus.
- ★★ Bonne performance : mise en œuvre de 40 % à 69 %.
- ★ Performance à améliorer : mise en œuvre de 0 % à 39 %

²Option 1 : l'établissement doit affirmer avoir accès à un programme d'aide aux employés, soutenir une politique alimentaire et encourager le développement des compétences professionnelles.

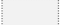
³Option 2 : l'établissement doit affirmer avoir accès à un programme d'aide aux employés, soutenir une politique alimentaire et offrir de la formation continue.

Les établissements qui mettaient en œuvre une démarche de DD en 2018, 2020 et 2022 sont présentés dans le Tableau 2.

Tableau 2. Liste des établissements ayant une démarche de développement durable

Nom de l'établissement	Année		
	2022	2020	2018
CHU de Québec – Université Laval	✓	✓	✓
CHUM	✓	✓	✓
CISSS de la Montérégie-Est	✓	✓	✓
CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean	✓	✓	
CHU Sainte-Justine	✓	✓	
CUSM	✓	✓	
Institut de cardiologie de Montréal	✓	✓	
Institut Philippe-Pinel	✓	✓	
CIUSSS de la Capitale-Nationale	✓		
CISSS des Îles	✓		
CISSS de la Gaspésie	✓		
CISSS de la Montérégie-Centre	✓		
CISSS de Laval		✓	
CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal			✓

Légende :

 Les lignes grises visent à distinguer les établissements qui ont déjà répondu aux exigences, mais qui n'y répondent pas en 2022.

4.1 Résultats liés aux critères obligatoires déterminant la présence d'une démarche de développement durable

Cette section a servi à évaluer le nombre d'établissements ayant entrepris une démarche de DD. Les questions 1, 2, 3, 8 et 10 ont permis de déterminer la présence d'une telle démarche. Les résultats complets des questions 1 à 10 de la section 1 se trouvent à l'annexe 2 du présent document.

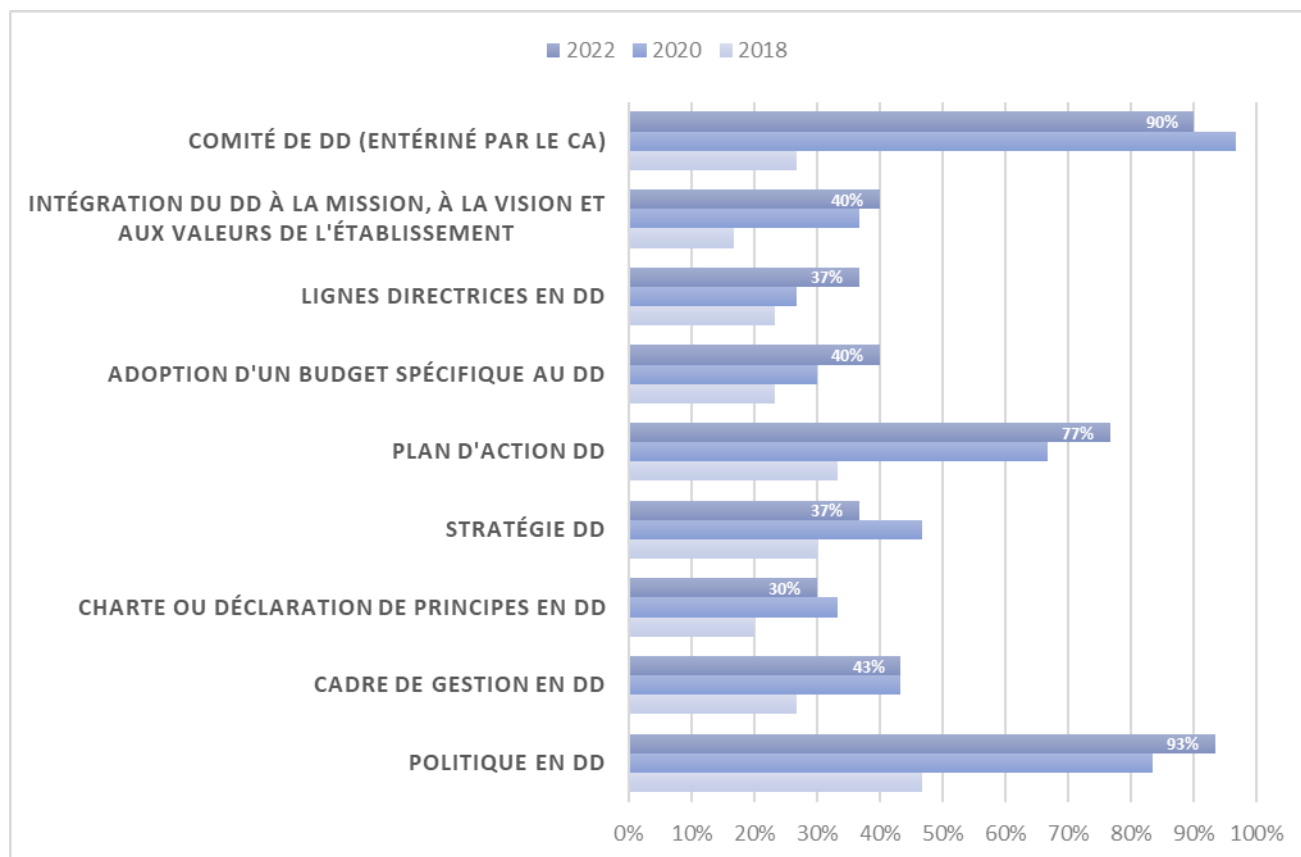
Au début de chaque sous-section, un résultat marquant est souligné. Celui-ci est caractérisé selon la légende ci-dessous :

- ★★★ Très bonne performance : mise en œuvre de 70 % ou plus.
- ★★ Bonne performance : mise en œuvre de 40 % à 69 %.
- ★ Performance à améliorer : mise en œuvre de 0 % à 39 %

Engagement

*** Ce sont 100 % (30/30) des établissements ont pris au moins un engagement envers le DD.

Graphique 1. Pourcentage des établissements par engagement en matière de développement durable



Plusieurs réponses étaient possibles, mais comme l'illustre le graphique 1, les formes d'engagement les plus fréquentes sont le comité, la politique, le plan d'action.

→ Légère baisse concernant la présence des comités DD

En 2019, le MSSS a exigé la mise en place de comités DD dans les 30 établissements visés. Tous les établissements avaient dit avoir mis en place ledit comité. Les résultats ayant légèrement diminué, cela démontre que la sensibilisation auprès des établissements doit être constante et se faire auprès des hautes autorités de l'établissement également.

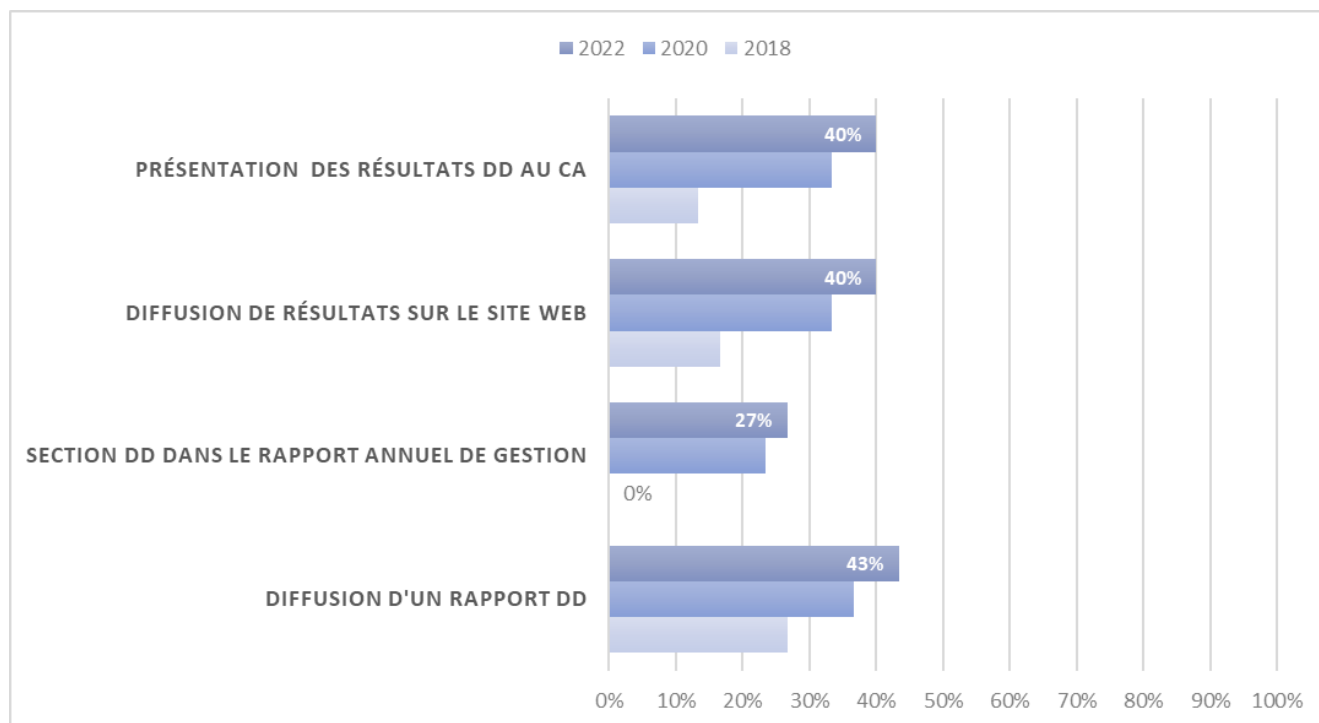
→ Totalité des établissements ayant pris un engagement envers le DD

Depuis 2020, tous les établissements ont au moins un engagement envers le développement durable. Comme le démontre le graphique 1, la plupart des types d'engagements ont augmenté, mais plus précisément les politiques de développement durable et le plan d'action de développement durable. Voilà qui démontre la mobilisation des établissements pour le développement durable, au-delà des exigences du MSSS. Cette augmentation des engagements peut être liée à la mise en place de ces comités qui peuvent encourager et faciliter les éléments nécessaires à la mise en œuvre d'une démarche de développement durable.

Reddition de comptes formelle

*** Ce sont 21 établissements (70 %) qui ont au moins un mécanisme de reddition de comptes, et sur ces derniers, 14 en ont plus d'un (47 %).

Graphique 2. Pourcentage des établissements par mécanisme de reddition de comptes en développement durable



Les modes de reddition de comptes considérés comme formels sont présentés dans le Graphique 2. Plusieurs choix de réponses étaient possibles.

→ Augmentation de tous les modes de reddition de compte

Le mode de reddition de comptes le plus répandu en 2022 demeure la diffusion d'un rapport de DD. Cependant, les autres modes de reddition de comptes ont aussi connu une augmentation et dépassent désormais tous les 27 %, comme le démontre le Graphique 2. Alors que la rédaction d'une section DD dans le rapport annuel de gestion n'était réalisée par aucun établissement en 2018, ce sont maintenant 8 établissements (27 %) qui affirment le faire. Cette augmentation montre une progression impressionnante sur une période de quatre ans, considérant notamment que la mise en œuvre d'une démarche de DD dans le RSSS demeure volontaire. Le MSSS encourage, mais n'exige pas la reddition de comptes.

Il est aussi intéressant de noter que le mode de reddition de comptes est très variable d'un établissement à l'autre.

Dimensions du DD

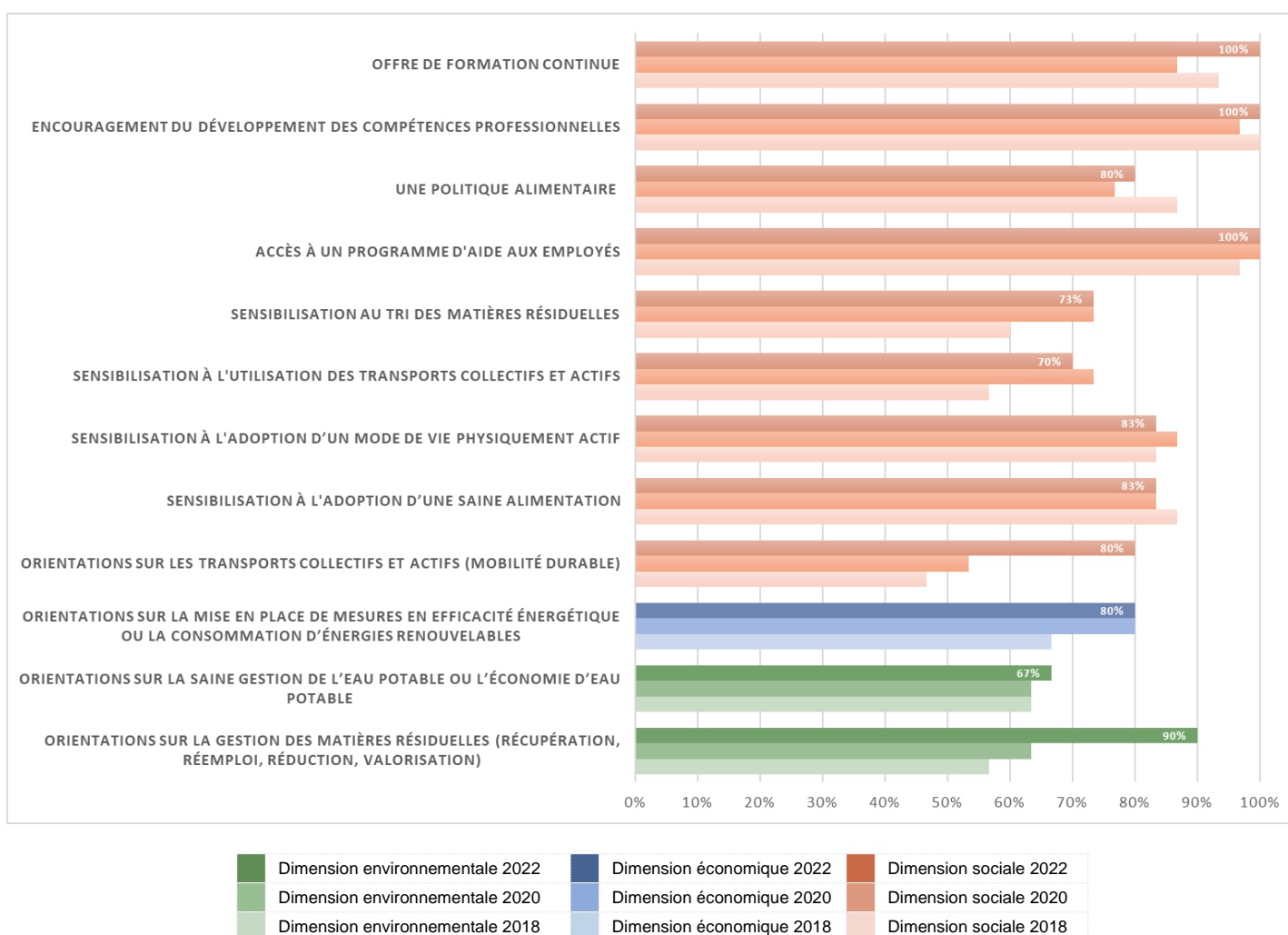
*** La mise en œuvre d'orientations en gestion des matières résiduelles a fortement augmenté, passant de 63 % à 90 % (27/30). Cette forte augmentation se remarque également dans la mise en œuvre d'orientations liées au transport collectif et actif, passée de 53 % à 80 % (24/30), alors qu'il s'agissait de l'élément le plus faible en 2020. En fait, ces deux indicateurs avaient été identifiés en 2020 comme nécessitant une plus grande attention.

Précisions sur l'interprétation des critères

Notons que la présence des trois dimensions du DD dans les activités d'un établissement est évaluée en fonction des réponses fournies à plusieurs questions. Habituellement, ces éléments ne sont pas considérés comme appartenant à une dimension de façon hermétique. Toutefois, pour les besoins de l'analyse, ils ont été catégorisés selon la dimension à laquelle ils contribuent le plus.

Les éléments rapportés dans le Graphique 3 sont ceux dits obligatoires puisqu'ils sont considérés à la base d'une démarche de DD dans le milieu de la santé et des services sociaux. C'est la réponse positive à l'entièreté des éléments, répartis dans plusieurs questions, qui détermine s'il y a effectivement prise en compte des trois dimensions du développement durable dans les activités de l'établissement. Cette approche est retenue dans la perspective d'offrir aux établissements des repères concrets lorsque vient le temps de choisir les mesures qui contribueront à une démarche de DD.

Graphique 3. Pourcentage d'établissements ayant une réponse positive aux différents éléments des dimensions environnementale, économique et sociale du développement durable



→ Pris individuellement, les résultats font foi de plusieurs mesures contribuant au DD dans les établissements. Aussi, bien que l'attention portée à certaines catégories ait diminué, elle s'accroît pour plusieurs autres. Le taux d'implantation des différents éléments varie désormais de 67 % à 100 %, comme l'illustre le Graphique 3.

→ Soulignons également les efforts menés concernant les aspects peu traités en 2020 et qui sont désormais l'objet des plus grands efforts (orientations en gestion des matières résiduelles et orientations en transport collectif et actif).

En effet, 63 % (19/30) des établissements contribuent aux deux éléments obligatoires pour la dimension environnementale. Il s'agit d'une augmentation de 16 points de pourcentage par rapport à 2020. Pour la dimension économique, ce sont toujours 80 % des établissements (24/30) qui y participent. En ce qui concerne la dimension sociale, deux options de cumuls étaient possibles (voir annexe 1). Dans les deux cas, 47 % (14/30) des établissements contribuent à tous les éléments. L'augmentation est constante depuis 2018.

Depuis 2018, la dimension sociale est la moins forte dans cette analyse, mais cela est dû au fait que c'est celle pour laquelle les exigences sont les plus grandes. Ce plus grand nombre d'exigences avait été établi en raison de la vocation sociale des établissements de santé et services sociaux, et parce que certaines font également partie d'autres types de demandes ministérielles (qualité de vie au travail, par exemple).

→ Certains éléments nécessitent davantage de travail.

Parmi les éléments ayant reçu le moins d'attention se trouve le volet de la sensibilisation. Considérant qu'il peut être ardu de joindre les employés dans un établissement de santé et services sociaux, il est compréhensible que celle-ci soit plus difficile à mettre en œuvre.

En ce qui a trait à d'autres éléments plus faibles comme la présence d'une politique alimentaire, le processus de consolidation administrative des différentes politiques alimentaires des établissements fusionnés en 2015 n'est peut-être pas terminé. Par ailleurs, les orientations ministérielles à cet effet ne sont pas mises de l'avant comme en 2015, ce qui peut expliquer la baisse observée depuis 2018.

En ce qui concerne la mise en place de mesures d'efficacité énergétique ou visant la consommation d'énergies renouvelables, cette catégorie est stable depuis 2020 et a peu augmenté depuis 2018. Cela peut s'expliquer par le manque de temps des organisations à donner à ce sujet considérant les ressources que cela nécessite et la gestion de la pandémie. Il s'agit du même défi pour les orientations sur la saine gestion de l'eau potable ou l'économie d'eau potable.

4.2 Résultats liés aux éléments non obligatoires dans une démarche de développement durable

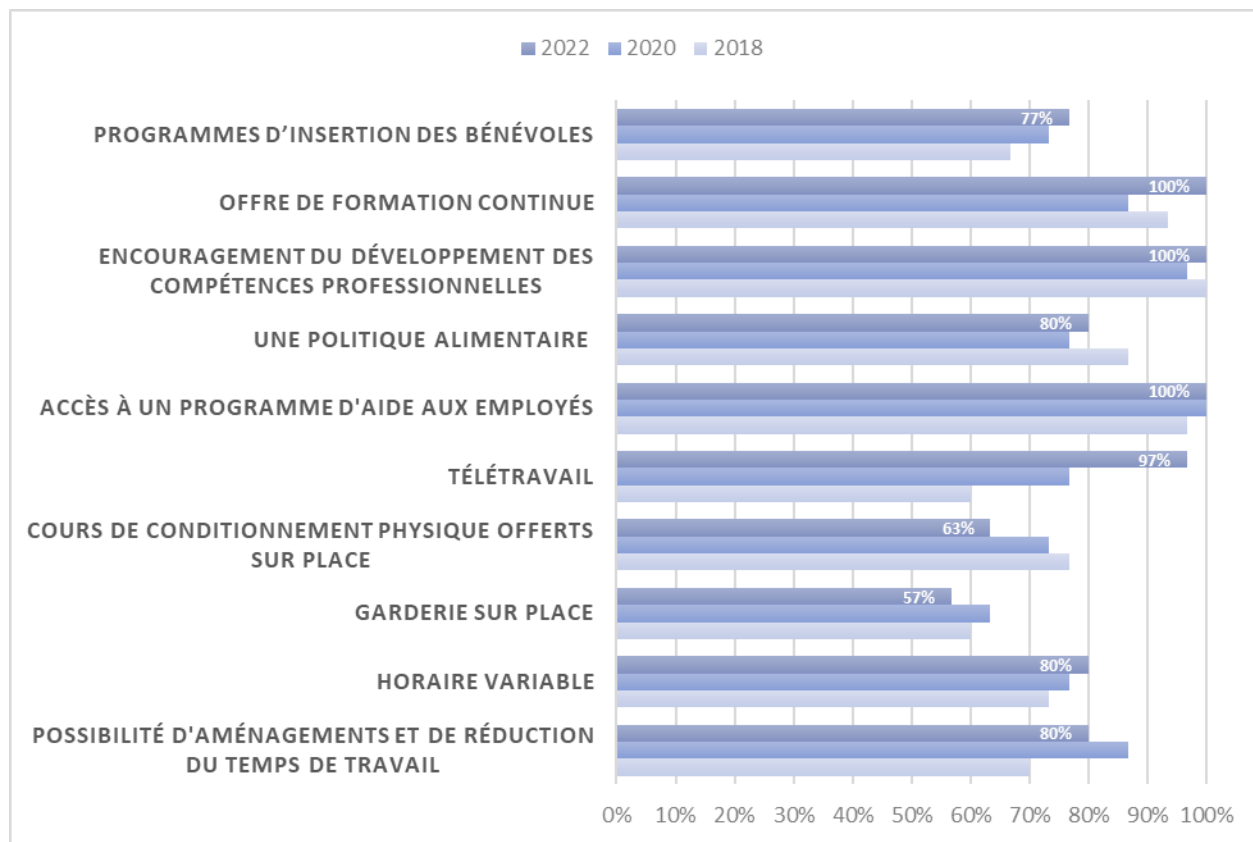
Bien que les critères obligatoires soient importants, il est également pertinent de mettre en œuvre les autres aspects présentés dans les choix de réponse dans le cadre d'une démarche de DD.

Qualité de vie au travail et conciliation travail-famille

*** Trois des quatre éléments ciblés en tant que critères pour une démarche de développement durable ont été mis en œuvre à 100 %.

Cette thématique permet d'évaluer plusieurs éléments sociaux d'une démarche de DD. Le graphique 4 ci-dessous présente les résultats de 2022 comparativement à ceux de 2020 et 2018.

Graphique 4. Pourcentage d'établissements ayant répondu positivement aux questions concernant la qualité de vie au travail et la conciliation travail-famille



Plusieurs éléments présentés dans le graphique 4 font l'objet d'autres orientations du MSSS auprès du RSSS. C'est une catégorie pour laquelle les établissements déploient beaucoup d'efforts. Les variations à la baisse observées cette année peuvent s'expliquer du fait qu'il s'agit de mesures liées au travail en présentiel. Plusieurs pratiques ont dû être adaptées au contexte de la pandémie.

Événements écoresponsables

★ ★ Ce sont désormais 67 % (20/30) des établissements qui mentionnent avoir une procédure écoresponsable à respecter lors de l'organisation d'événements. Il s'agit d'une forte augmentation par rapport à 2020, passant de 7 à 20 établissements.

Les éléments détaillés de réponses concernant les pratiques mises en œuvre dans le cadre d'événements responsables peuvent être consultés à l'annexe 2. Néanmoins, comme il y a peu de variations d'une année à l'autre, peu d'éléments d'interprétation sont possibles. La pertinence de poser ces questions précises pourrait être reconsidérée.

Approvisionnement responsable

En 2017, le MSSS a mis sur pied une Table provinciale en approvisionnement responsable, regroupant des représentants du RSSS, afin d'élaborer un cadre de référence en approvisionnement responsable. Ce cadre de référence a été diffusé en octobre 2020. Dans ce cadre, on visait notamment à ce que les établissements se dotent d'une politique d'approvisionnement responsable.

Lors de la collecte d'information de 2022 auprès des services d'approvisionnement des établissements du RSSS concernant l'application du cadre de référence, ce sont 10 établissements qui ont répondu avoir adopté une politique d'approvisionnement responsable. Dans le cadre du formulaire en développement durable servant à élaborer ce portrait, ce sont 23 établissements qui ont indiqué mettre en œuvre une politique d'approvisionnement responsable.

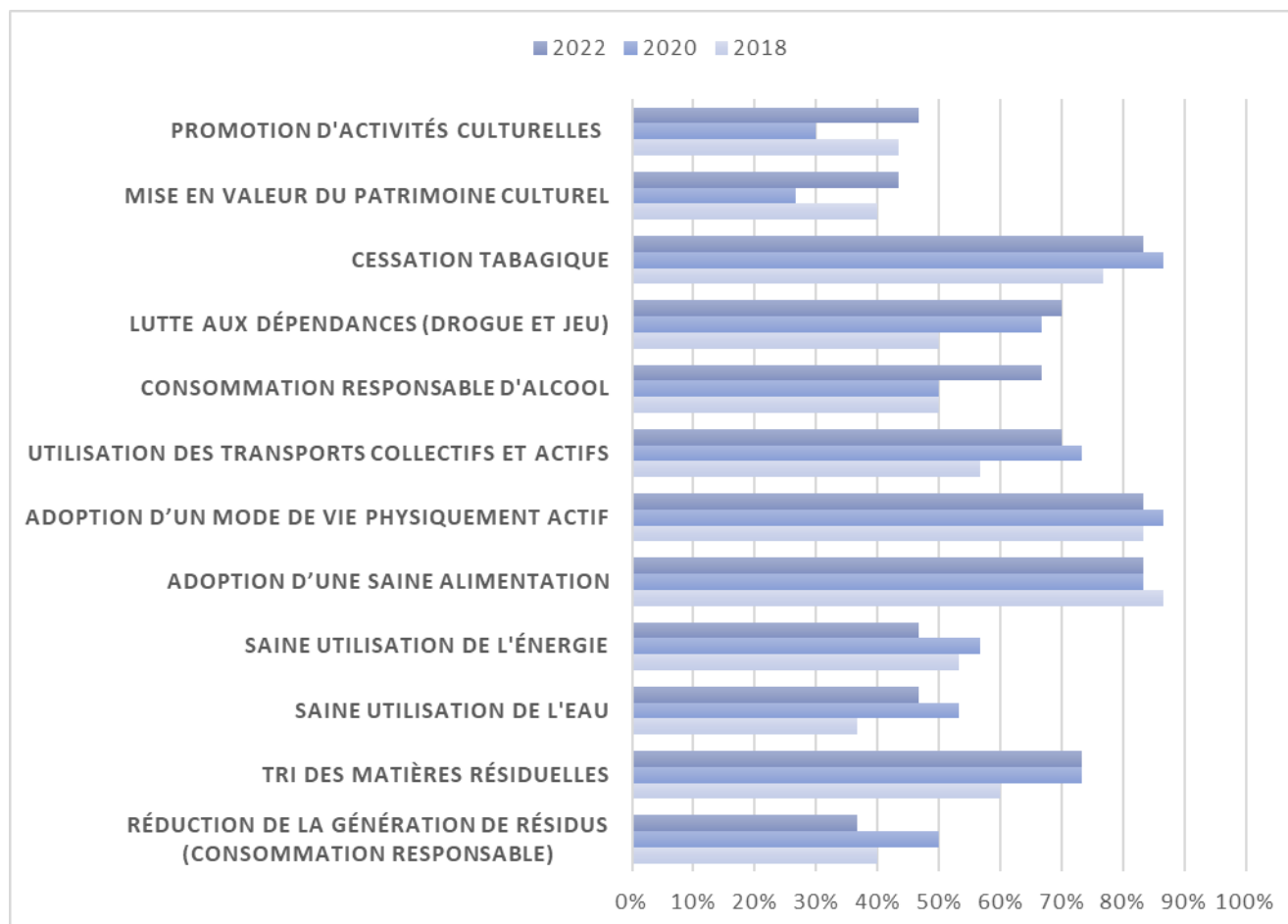
Cet écart important dans les réponses met en exergue une problématique d'interprétation de la question du formulaire. On peut penser que le nombre considérablement plus élevé de réponses positives dans le formulaire auprès des répondants de développement durable peut être dû à une interprétation plus large de la question, c'est-à-dire que la politique n'est pas nécessairement adoptée, mais qu'elle est rédigée et que des mesures en approvisionnement responsable sont appliquées. Précisons que dans la collecte d'information auprès des services d'approvisionnement, 15 établissements ont mentionné être en rédaction d'une politique en approvisionnement responsable.

Un travail de précision de la question ou de l'interprétation de cette dernière devra être fait auprès des répondants de développement durable. C'est également pour cette raison qu'aucun fait saillant, accompagné de sa performance, n'est présenté au début de cette section.

Sensibilisation

★ En matière de sensibilisation aux thématiques liées au développement durable, la progression est inégale d'année en année.

Graphique 5. Pourcentage d'établissements ayant des activités de sensibilisation liées aux différentes thématiques du développement durable



Depuis 2018, il n'y a pas vraiment de tendance observable en ce qui concerne la progression de la sensibilisation aux diverses thématiques, excepté une certaine stabilité dans les thématiques liées aux habitudes de vie. Ce sont d'ailleurs les thématiques pour lesquelles il y a le plus de sensibilisation (graphique 5).

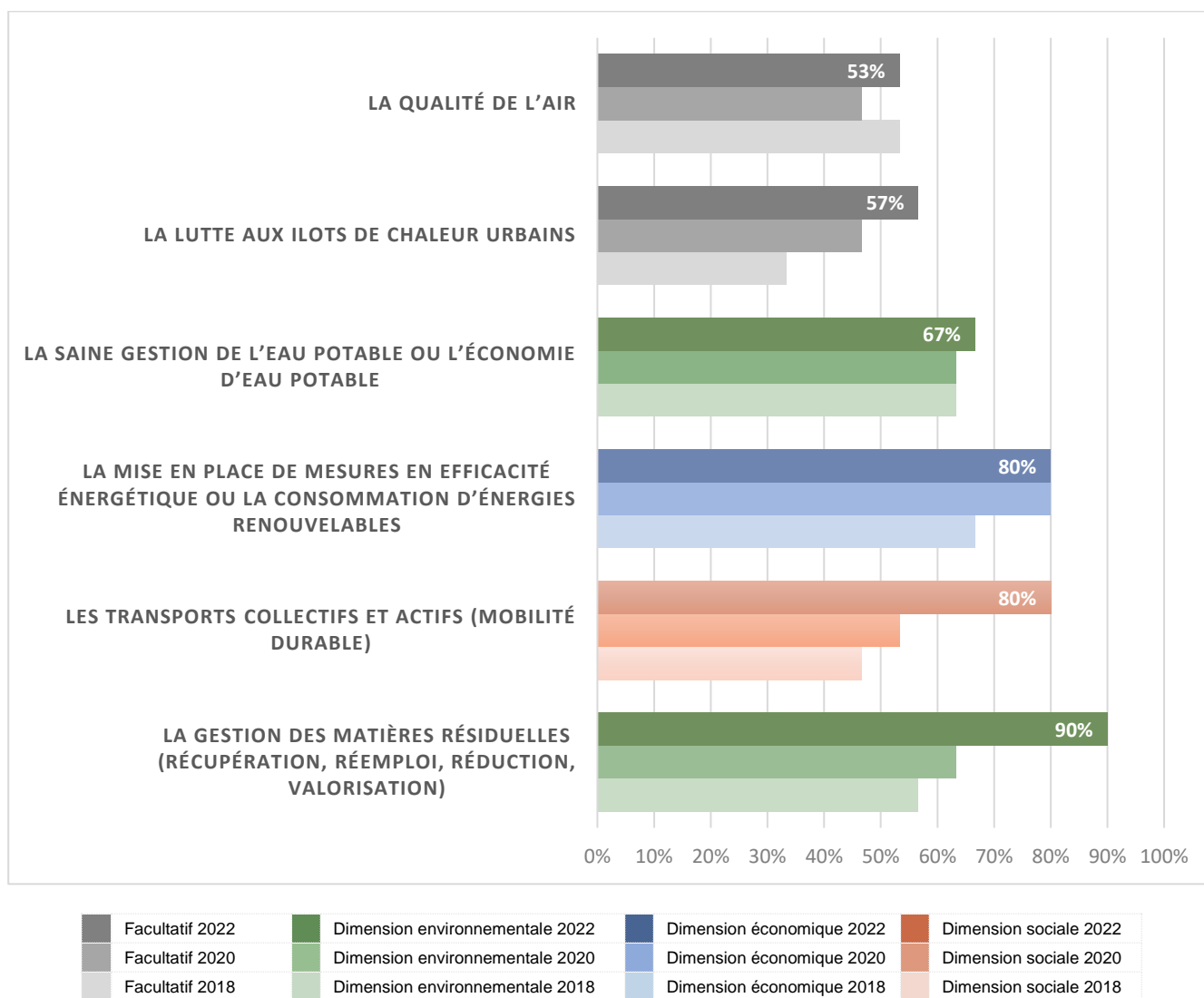
Il est important de rappeler que la sensibilisation dans un établissement de santé et de services sociaux est complexe, a fortiori si l'on tient compte de la grande taille des établissements. Également, plusieurs corps d'emploi n'ont pas accès à un poste de travail assigné, et donc ne peuvent visiter un intranet ou leur courrier électronique de manière systématique. Par ailleurs, notons encore une fois que la période de pandémie n'était pas propice à la sensibilisation.

Orientations communiquées aux installations selon la thématique liée au DD

*** Les orientations sur le développement durable les plus communiquées aux installations sont celles liées à la gestion des matières résiduelles, qui ont augmenté de 27 points de pourcentage.

Le graphique 6 présente les résultats pour cette catégorie qui comprend aussi des éléments obligatoires dans une démarche de développement durable.

Graphique 6. Pourcentage d'établissements ayant des orientations communiquées aux installations selon les différentes thématiques liées au développement durable



→ Depuis 2018, les orientations liées à des thématiques de DD qui sont communiquées aux installations d'un même établissement ont toutes augmenté.

Bien que les résultats aient augmenté, les thématiques de la lutte aux îlots de chaleur urbains et la qualité de l'air sont les catégories pour lesquelles il y a le moins de sensibilisation (graphique 6).

Les orientations de l'établissement communiquées à toutes ses installations ne sont pas faciles à mettre en place. En effet, pour ce faire, l'organisation devrait avoir consolidé ses processus et s'être assurée que ce qu'elle

demande à ses installations est réalisable. Ainsi, une progression dans ces différentes thématiques est non négligeable. Il est d'ailleurs pertinent de souligner la forte augmentation des deux thématiques qui étaient soulignées comme plus faibles en 2018 et en 2020, c'est-à-dire la gestion des matières résiduelles et les transports collectifs et actifs (graphique 6).

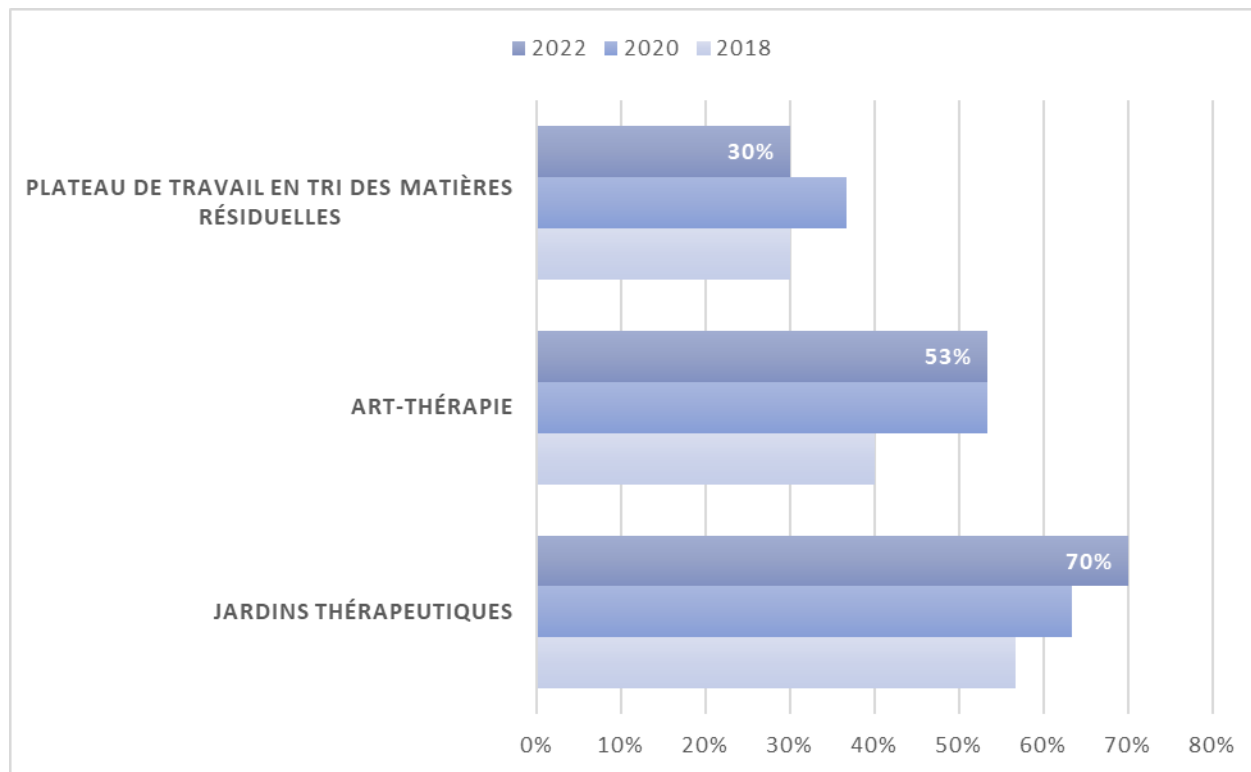
Les résultats liés à cette question sont importants puisque leur augmentation démontre l'engagement des établissements à l'égard de thématiques plus précises liées au développement durable, et donc la progression de l'intégration de ces préoccupations au plus haut niveau.

Initiatives de DD dans les soins et services

*** Les jardins thérapeutiques sont en constante augmentation depuis 2018.

Bien que le développement durable s'intègre plus facilement dans les activités administratives des établissements, il peut également influencer les soins et les services. En effet, l'intégration de préoccupations environnementales, sociales ou économiques dans le continuum de soins de santé ou de services sociaux est un bon indicateur de changements de pratiques profonds dans l'organisation. Ce type de projet démontre que les processus de réflexion prennent désormais en compte d'autres dimensions que celles liées directement à l'objectif de base. Le graphique 7 démontre l'évolution d'initiatives de DD dans les soins et les services.

Graphique 7. Pourcentage d'établissements ayant des initiatives de développement durable dans leurs soins et services.



La mise en œuvre de ces initiatives démontre qu'il peut être possible et avantageux d'intégrer le DD dans les soins et services. Il est important de souligner leur maintien et même leur amélioration en période de pandémie, qui témoignent d'un intérêt grandissant de la part des employés et de leur établissement. En effet, sans la participation d'employés mobilisés, ce type d'initiatives est voué à l'échec. La période de pandémie – étant donné les mesures mises en place en prévention et contrôle des infections – peut expliquer la baisse d'initiatives liées au plateau de travail en tri des matières résiduelles.

4.3 Résultats liés aux éléments associés aux bâtiments

Cette partie présente les éléments liés aux questions 14 à 19 portant sur les thématiques liées au bâtiment. Les résultats détaillés de cette section se trouvent à l'annexe 3.

Les pourcentages réfèrent au degré d'implantation d'une pratique dans un établissement, c'est-à-dire pour l'ensemble des installations ciblées (bâtiments) d'un établissement. Par exemple, si deux installations sur quatre réalisent une pratique, l'établissement aura indiqué 50 %. Comme mentionné précédemment, ces informations ont été compilées à partir d'un outil personnalisé que chaque établissement a reçu.

L'information de ce portrait est présentée en tranches de pourcentage malgré que les établissements aient indiqué un pourcentage précis dans le formulaire. L'objectif est ici de montrer le degré d'implantation général de différentes pratiques. Les tranches sont les suivantes :



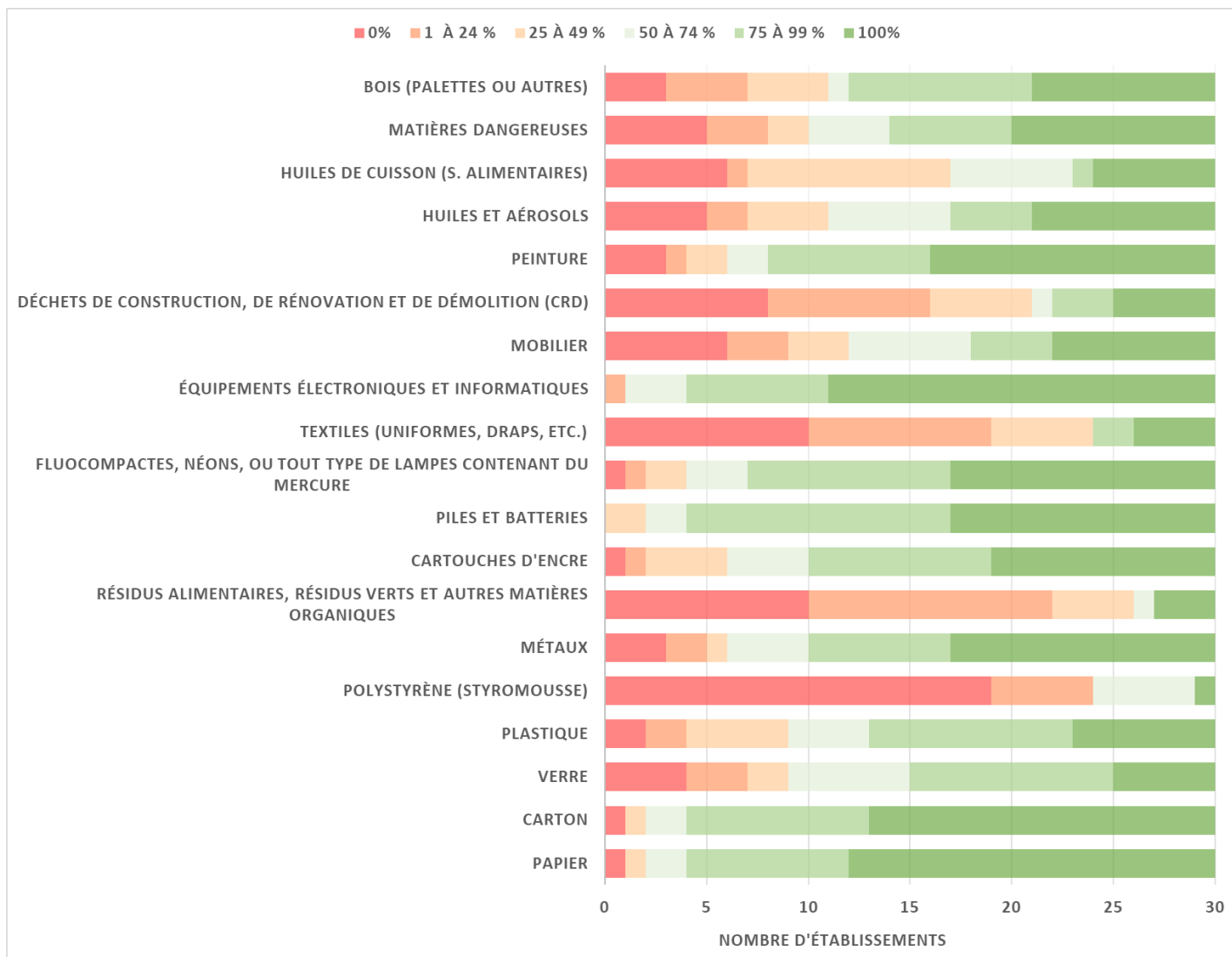
Notons d'emblée que si certains établissements ne réalisent pas la pratique – car il n'y a pas de possibilité de le faire ou qu'elle n'est tout simplement pas requise (par exemple, si on ne gère pas de cartouches d'encre), l'élément ne pouvait pas être coché par l'établissement. Afin d'obtenir le plus de réponses possible, l'établissement n'avait pas la possibilité d'inscrire « non applicable » et indiquait donc 0 %. C'est donc un élément dont il faut tenir en compte dans l'interprétation des résultats.

Rappelons également que certains établissements répondent pour plusieurs installations, alors que d'autres répondent pour seulement une ou deux installations.

Gestion des matières résiduelles

La gestion des matières résiduelles semble bien implantée dans les établissements, bien qu'il y ait des améliorations possibles selon les matières. Le graphique ci-dessous présente le nombre d'établissements en fonction du pourcentage d'implantation de la récupération selon différentes matières.

Graphique 8. Nombre d'établissements selon le pourcentage d'implantation de la récupération de différentes matières



Les matières qui semblent les mieux gérées sont le papier, le carton, les piles et batteries, les équipements électroniques et informatiques, ainsi que les lampes contenant du mercure, ce qui est cohérent dans la mesure où ces matières sont visées par des incitatifs et des règlements.

Le polystyrène et les résidus alimentaires sont les deux matières nécessitant le plus d'amélioration – et ce constat est le même depuis 2018. Notons également la gestion des textiles pour laquelle des progrès seraient possibles. En ce qui concerne le polystyrène, cette matière n'est généralement pas traitée par les centres de tri, ce qui explique le faible taux d'implantation de la pratique. En ce qui concerne les résidus alimentaires, leur gestion est un service plus coûteux qui n'est pas nécessairement offert par la municipalité. Rappelons que les installations ciblées pour lesquelles les données ont été collectées sont des centres hospitaliers et des centres d'hébergement

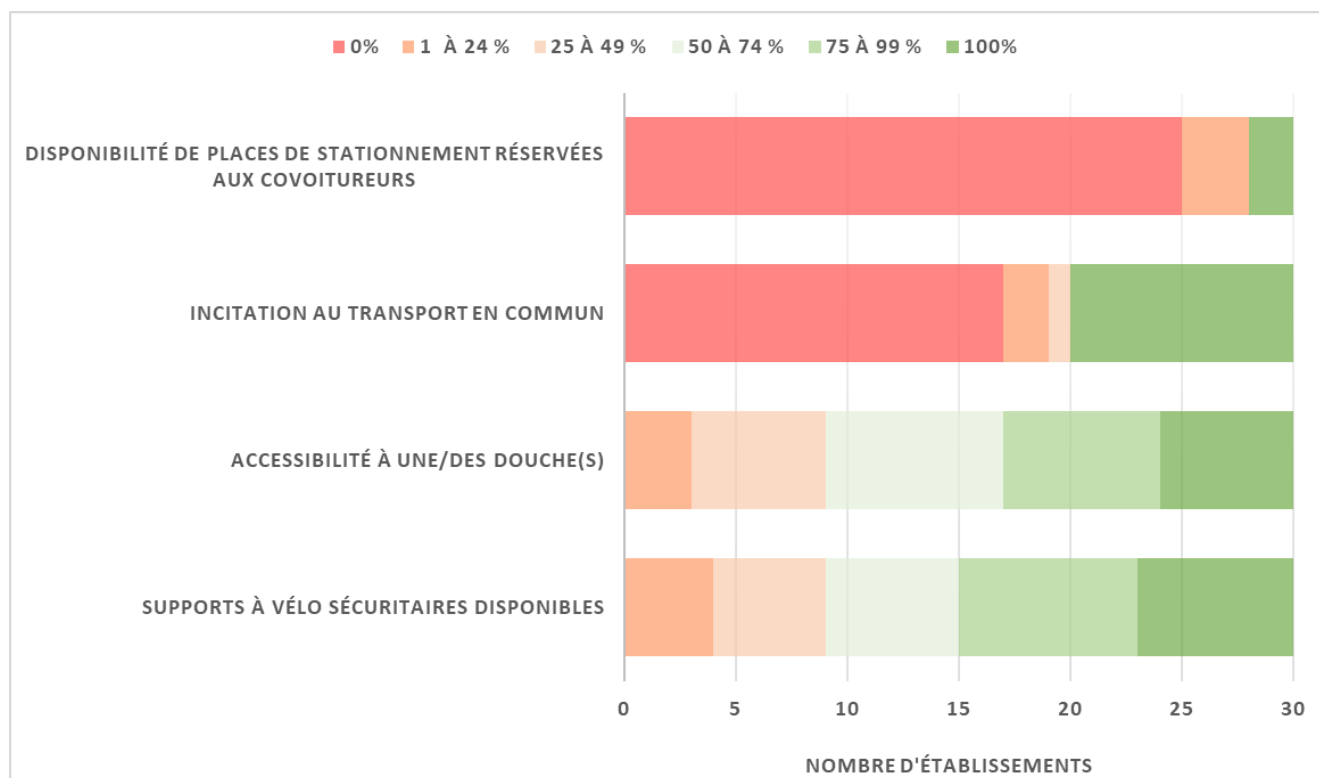
et de soins de longue durée, lesquels gèrent habituellement des services alimentaires. C'est donc une piste d'amélioration d'autant plus importante à explorer.

La récupération du plastique n'est pas aussi élevée que pour le carton ou le papier malgré qu'il s'agisse d'une matière récupérable dans une collecte pêle-mêle standard. Cette situation peut s'expliquer par le fait qu'il conviendrait de distinguer les plastiques d'usage courant des plastiques hospitaliers. Les plastiques d'usage courant peuvent être ajoutés à la collecte normale, tandis que les plastiques hospitaliers, c'est-à-dire ceux utilisés dans les unités de soins, ne suivent pas nécessairement le même processus et peuvent être refusés par certains centres de tri.

Transport collectif et actif

Les mesures concrètes ciblées dans ce questionnaire montrent une disparité dans l'implantation de mesures visant à encourager le transport collectif et actif.

Graphique 9. Nombre d'établissements selon le pourcentage d'implantation de pratiques de promotion du transport collectif et actif



L'incitation au transport en commun est assez faible, mais celle-ci n'est pas le seul fait des établissements situés dans des régions moins bien desservies par ce service. Effectivement, il s'agit d'une pratique qui n'est pas non plus mise en œuvre dans tous les établissements se retrouvant en milieu urbain. Toutefois, l'incitation au transport en commun peut être interprétée comme nécessitant un avantage pécuniaire pour les usagers, ce qui semble une pratique difficile à mettre en place pour un établissement public du RSSS.

En ce qui a trait à la disponibilité de places de stationnement réservées aux covoitureurs, ça ne semble pas être une mesure attrayante puisque seulement deux établissements mentionnent l'appliquer. Ce sont d'ailleurs deux établissements ayant une ou deux installations seulement. L'impopularité de cette mesure peut s'expliquer par la complexité potentielle de sa mise en œuvre si l'on tient compte du fait que les places de stationnement réservées aux employés sont payantes.

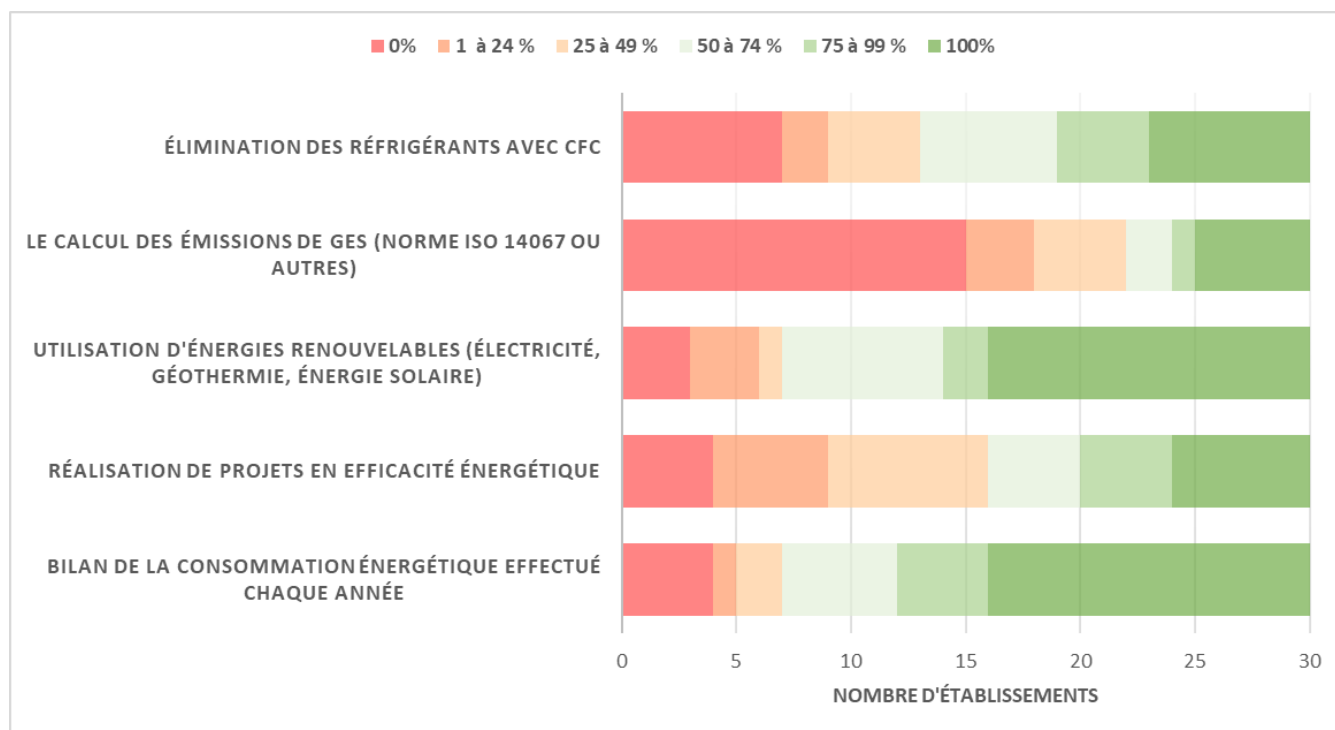
On remarque néanmoins le déploiement de certaines mesures liées au transport actif, comme l'accessibilité à une douche ou à des supports à vélo sécuritaires.

Consommation énergétique

Un peu moins de la moitié des installations réalisent un bilan de la consommation énergétique dans la totalité de leurs installations. Bien que ce soit un résultat satisfaisant, ce type de pratique devrait être plus répandu puisqu'il s'agit d'une activité de base pour pouvoir mieux gérer la consommation énergétique. Par ailleurs, pour la moitié des établissements, le calcul des GES n'est pas une pratique mise en œuvre malgré qu'elle soit compatible avec le bilan de la consommation énergétique.

Notons toutefois que près de la moitié des établissements mentionnent utiliser des énergies renouvelables dans la totalité des installations ciblées par la présente collecte de données, donc les plus grandes installations de leur établissement.

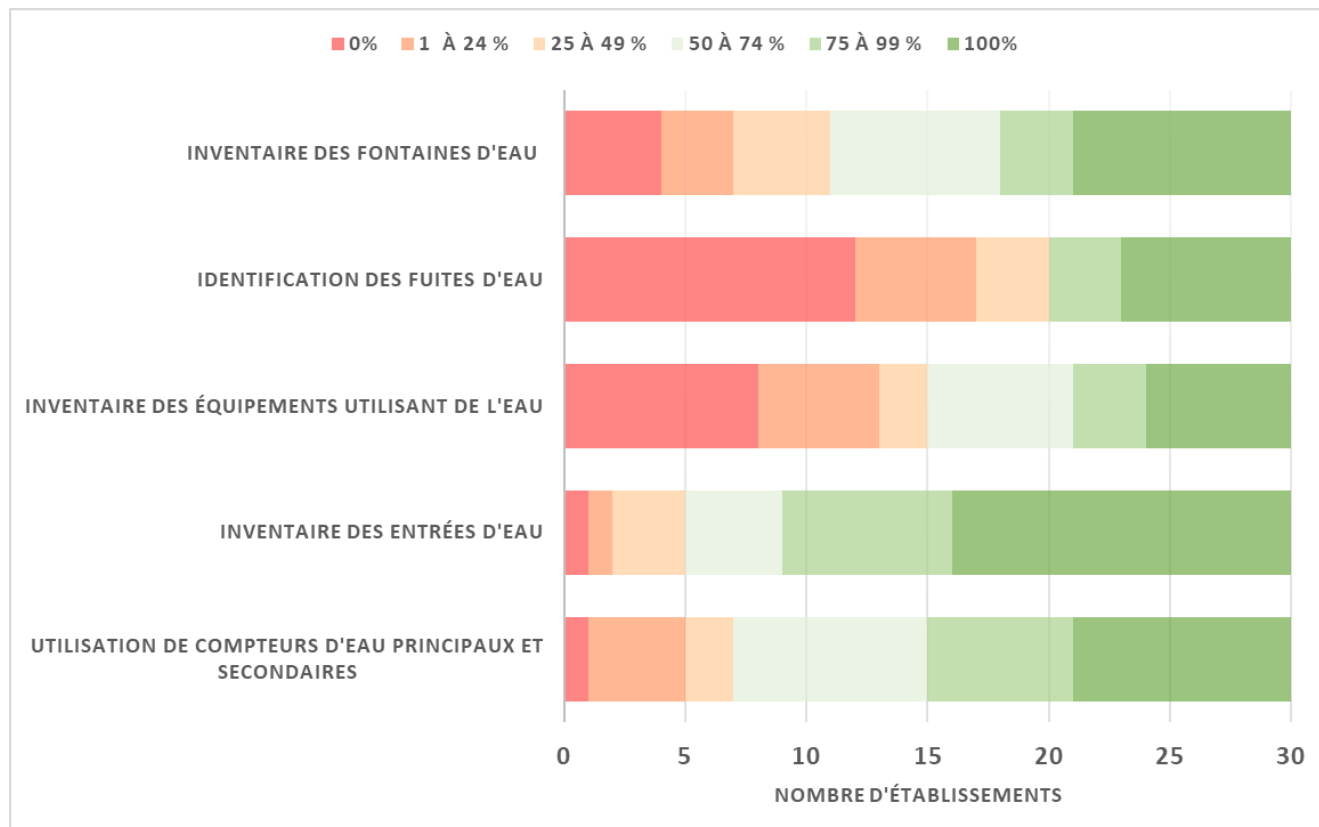
Graphique 10. Nombre d'établissements selon le pourcentage d'implantation de pratiques en lien avec la consommation énergétique



Gestion de l'eau

Considérant l'application obligatoire de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, les résultats relatifs à la gestion de l'eau devraient être plus éloquentes. En effet, les éléments mis à l'avant-plan dans cette question relevaient de mesures devant être mises en place dans le cadre de cette stratégie. Ajoutons que les orientations pour la saine gestion de l'eau potable stagnent depuis 2018.

Graphique 11. Nombre d'établissements selon le pourcentage d'implantation de pratiques en lien avec la gestion de l'eau

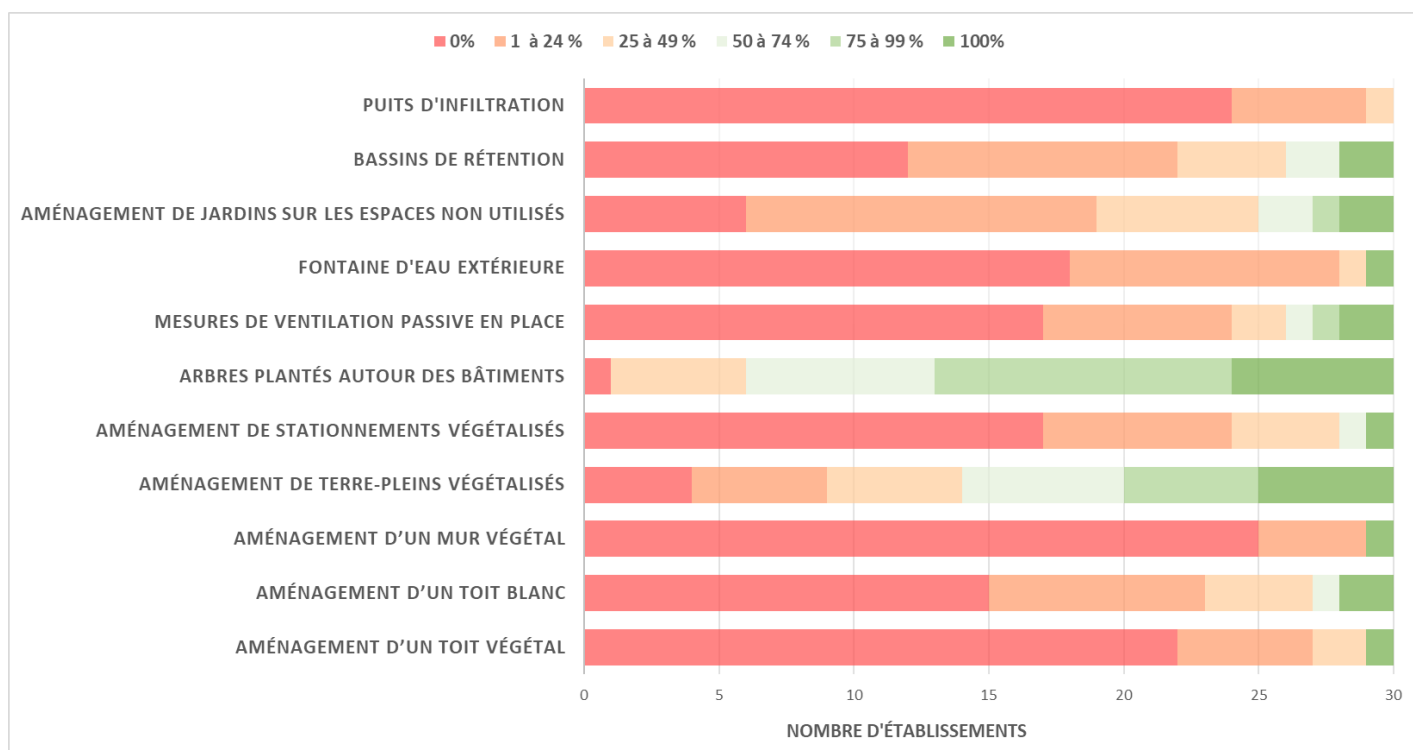


Lutte aux îlots de chaleur

La lutte aux îlots de chaleur est la thématique la plus faiblement implantée dans les établissements, et ce, depuis 2018. Il existe peu d'initiatives, excepté la plantation d'arbres autour des bâtiments, qui était également la pratique la plus populaire en 2018. Un guide de planification immobilière du MSSS a été publié en 2017 et prend en compte le sujet des îlots de chaleur, mais l'implantation de ces actions nécessite des investissements qui peuvent être plus substantiels et cela peut expliquer le faible taux d'adhésion à ces actions.

Dans certains cas, soulignons que des pratiques ne peuvent pas être adoptées puisque les terrains ou les bâtiments ne s'y prêtent tout simplement pas.

Graphique 12. Nombre d'établissements selon le pourcentage d'implantation de pratiques en lien avec la lutte contre les îlots de chaleur urbains

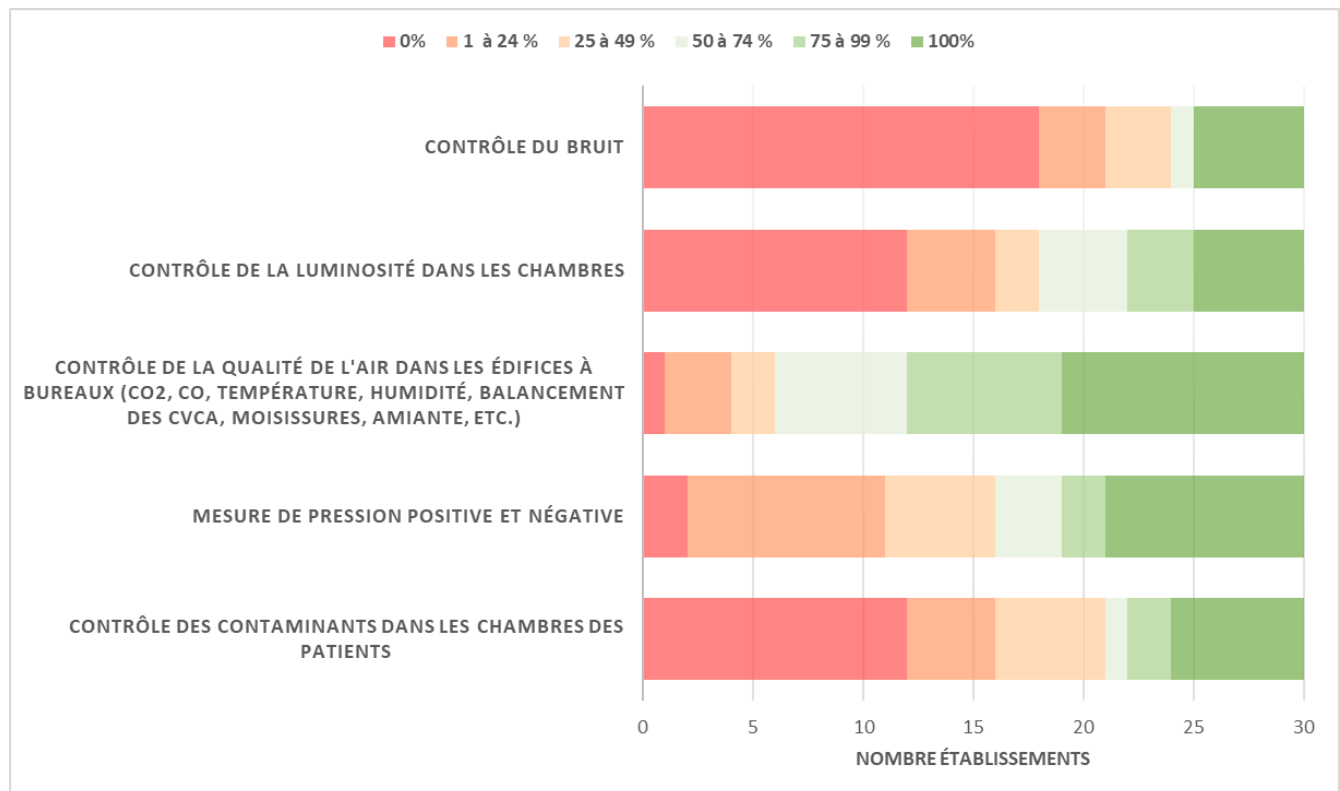


Qualité de l'air

Une place moins grande est accordée aux mesures liées à la qualité de l'air qu'à celles concernant la gestion de l'eau ou de l'énergie. Des problèmes d'interprétation concernant les pratiques pourraient expliquer cet état de fait.

Néanmoins, la période de gestion de la pandémie dans les établissements du RSSS a mis en lumière la pertinence et l'importance de la qualité de l'air. Les pratiques à mettre en place devront probablement être précisées.

Graphique 13. Nombre d'établissements selon le pourcentage d'implantation de pratiques en lien avec la qualité de l'air



5 Possibilités d'amélioration

Dans l'ensemble, les résultats de la collecte d'information correspondent aux attentes du MSSS, qui avait fixé à 40 % en 2022 le taux d'établissements devant avoir entrepris une démarche de DD dans le RSSS. En dépit du caractère volontaire des démarches de DD (seule la mise en place d'un comité de DD et d'un répondant DD sont des exigences ministérielles) et de la gestion de la pandémie, la progression des résultats sur une période de deux ans seulement démontre la mobilisation du RSSS en DD. Par ailleurs, bien que le résultat lié à une démarche de DD soit à 40 %, les autres éléments se sont aussi améliorés, ce qui démontre une participation encore plus grande des établissements.

Quelques occasions d'amélioration peuvent tout de même être mises en lumière. Ces dernières s'adressent à la fois aux établissements du RSSS et au MSSS. La section qui suit présente certaines pistes d'amélioration pour mieux intégrer le DD dans les pratiques des établissements de santé et de services sociaux.

Reddition de comptes formelle

- L'adoption d'un mécanisme de reddition de comptes a été identifiée comme une possibilité d'amélioration en 2018 et 2020. Bien que la participation des établissements à cet égard ait fortement augmenté depuis 2018, il s'agit d'un critère considéré comme obligatoire pour être considéré comme menant une démarche de développement durable. Il est donc identifié comme une piste d'amélioration encore cette année.

La mise en place d'un tel mécanisme est à la portée de tous les établissements et nécessite relativement peu de ressources financières supplémentaires. Il est néanmoins important de rappeler que les établissements peuvent encore être en restructuration administrative, alors il est compréhensible que ce type de processus ne soit pas en place.

→ Au niveau ministériel, il est envisagé d'en faire une exigence, au même titre que le comité de DD. C'était une piste d'action identifiée en 2020 également, mais considérant la pandémie, elle n'a pas été mise en œuvre.

Orientations en saine gestion de l'eau potable et de l'énergie

- Les thématiques de l'eau potable et de l'énergie stagnent depuis 2020, bien qu'il s'agisse d'éléments pour lesquels le MSSS donne des orientations particulières et pour lesquels des exigences gouvernementales existent. Toutefois, comme elles sont intrinsèquement liées au bâtiment, leur mise en œuvre s'avère complexe. La détermination de processus applicables à toutes les installations d'un même établissement est donc difficile. L'élaboration d'un portrait précis de toutes les pratiques de l'établissement, lorsque les installations sont multiples, est également laborieuse. Il est néanmoins possible d'assurer une gestion homogène dans les établissements avec les moyens nécessaires.

→ Afin d'augmenter la mobilisation des établissements autour de ces éléments, le MSSS pourrait communiquer des orientations plus claires aux établissements, accompagnées de solutions pour leur mise en œuvre, de même que préciser les exigences gouvernementales au réseau des répondants DD par l'intermédiaire de webinaires.

Transport collectif et actif et lutte contre les îlots de chaleur

- Le taux d'implantation des orientations en lien avec le transport collectif et actif s'est amélioré en 2022. Il s'agit donc d'éléments structurants considérés comme importants, mais qui, selon les résultats liés aux bâtiments, demeurent difficiles à concrétiser. Cette faiblesse peut notamment s'expliquer par le fait que les établissements qui sont éloignés des grands centres urbains ne bénéficient pas toujours d'infrastructures de

transport en commun conviviales. Il n'en demeure pas moins que d'autres options peuvent être viables et qu'il est important d'en faire la sensibilisation.

→ À ce chapitre, le MSSS pourrait clarifier ce qu'il entend par « transport collectif et actif » et soutenir les établissements dans la sensibilisation à cet effet, mais également trouver des occasions d'amélioration pour l'ensemble des établissements du RSSS.

- La diffusion d'orientations relatives à la diminution des îlots de chaleur est l'un des éléments dont le taux d'implantation est le plus faible, tant en ce qui a trait aux orientations qu'aux mesures concrètes. Cette thématique n'est pas obligatoire, car il s'agit d'un domaine moins connu. Elle est cependant importante puisque les îlots de chaleur ont une incidence directe sur la santé des usagers.

→ Des orientations de la part du MSSS aux établissements du RSSS sont attendues concernant l'adaptation aux changements climatiques, de même qu'un soutien financier prévu au Plan pour une économie verte 2030. Il pourrait donc bel et bien y avoir amélioration de ces éléments dans les prochaines années.

Sensibilisation

- Bien que la sensibilisation des employés et des clientèles à plusieurs thématiques du DD se soit améliorée depuis 2018 dans l'ensemble, elle demeure une pratique qui n'est pas exploitée à son plein potentiel. Comme il s'agit d'une mesure à coût nul permettant d'augmenter la mobilisation du personnel autour de meilleures pratiques de développement durable, la sensibilisation doit être renforcée.

Néanmoins, dans un établissement de santé et de services sociaux, il est plus difficile de rejoindre tous les corps de travail puisqu'ils n'ont pas tous accès à un ordinateur. La sensibilisation n'est donc pas aussi aisée que dans une organisation où le travail est principalement administratif.

→ À ce titre, le MSSS pourrait promouvoir certaines activités de sensibilisation types et des outils communs afin de faciliter ce travail.

Critères d'une démarche développement durable et orientations ministérielles

- Comme mentionné dans les notes méthodologiques à la fin du présent document (annexe 3), la collecte de données réalisées pour l'élaboration de ce portrait ne permet pas de donner une idée précise de la performance des établissements en développement durable pour plusieurs raisons. Néanmoins, elle donne un bon aperçu de l'appropriation du développement durable par les établissements du RSSS.

→ Considérant les améliorations notables à plusieurs égards, notamment en ce qui concerne les éléments obligatoires, ainsi que les limites inhérentes aux différentes questions, la révision du formulaire et des critères déterminant une démarche de développement durable sera réalisée.

6 Conclusion

Le nombre de démarches de développement durable a triplé en quatre ans, et ce, en dépit du contexte pandémique. Considérant que la démarche de développement durable est essentiellement volontaire, cette progression est le reflet d'une forte considération des établissements envers sa pertinence et de leur appréciation des avantages qu'elle suppose.

De plus, la progression de la majorité des résultats de cette collecte d'information entre 2018 et 2022 démontre la mobilisation des établissements à l'égard de leur responsabilité sociale et leur appropriation du développement

durable. Par ailleurs, le nombre de démarches de développement durable ne témoigne pas de tous les efforts des établissements en la matière.

Ainsi, afin de soutenir les établissements dans l'adoption d'une démarche de DD, le MSSS devra travailler sur les thématiques précises pour lesquelles plus de travail est nécessaire. Il devra aussi réévaluer les critères déterminant une démarche de développement durable afin de mieux refléter les efforts réels des établissements.

7 Annexe 1. Critères d'analyse d'une démarche de DD dans le RSSS

1. Engagement (Q1)

Sélection d'un choix de réponse parmi :

- Politique en DD (DU0002)
- Cadre de gestion en DD (DU0003)
- Charte ou déclaration de principes en DD (DU0004)
- Stratégie DD (DU0005)
- Plan d'action DD (DU0006)
- Adoption d'un budget spécifique au DD (DU0007)
- Lignes directrices en DD (DU0008)
- Intégration du DD à la mission, à la vision et aux valeurs de l'établissement (DU0009)
- Comité de DD (entériné par le CA) (DU0010)

2. Reddition de comptes (Q2)

Sélection d'un choix de réponse parmi :

- Diffusion d'un rapport DD (DU0014)
- Section DD dans le rapport annuel de gestion (DU0015)
- Diffusion de résultats sur le site Web (DU0016)
- Présentation des résultats DD au CA (DU0017)

3. Dimensions

a. Sociale

i. Qualité de vie au travail (Q3)

1. Accès à un programme d'aide aux employés (DU0026)
2. Une politique alimentaire (DU0027)
3. *Option 1* : Encouragement du développement des compétences professionnelles (DU0028)

OU

Option 2 : Offre de formation continue (DU0029)

ii. Sensibilisation (Q8)

1. au tri des matières résiduelles (DU0078)
2. à l'adoption d'une saine alimentation (DU0081)
3. à l'adoption d'un mode de vie physiquement actif (DU0082)
4. à l'utilisation des transports collectifs et actifs (DU0083)

iii. Transports (Q10)

1. Les transports collectifs et actifs (mobilité durable) (DU0103)

b. Environnementale

i. Gestion des matières résiduelles (Q10)

1. La gestion des matières résiduelles (récupération, réemploi, réduction, valorisation) (DU0102)

ii. Gestion de l'eau (Q10)

1. La saine gestion de l'eau potable ou l'économie d'eau potable (DU0105)

c. Économique

i. Énergie

1. La mise en place de mesures en efficacité énergétique ou la consommation d'énergies renouvelables (DU0104)

8 Annexe 2 : Compilation des résultats des questions 1 à 10

QUESTIONS 1 à 10	2022 (%)	2020 (%)	2018 (%)
Question 1			
Quelle(s) forme(s) d'engagement votre établissement a-t-il pris envers le développement durable?			
Politique en DD	93 %	83 %	47 %
Cadre de gestion en DD	43 %	43 %	27 %
Charte ou déclaration de principes en DD	30 %	33 %	20 %
Stratégie DD	37 %	47 %	30 %
Plan d'action DD	77 %	67 %	33 %
Adoption d'un budget spécifique au DD	40 %	30 %	23 %
Lignes directrices en DD	37 %	27 %	23 %
Intégration du DD à la mission, à la vision et aux valeurs de l'établissement	40 %	37 %	17 %
Comité de DD (entériné par le CA)	90 %	97 %	27 %
Question 2			
Quelle(s) forme(s) de reddition de comptes formelle en lien avec le développement durable avez-vous mise en place?			
Diffusion d'un rapport DD	43 %	37 %	27 %
Section DD dans le rapport annuel de gestion	27 %	23 %	0 %
Diffusion de résultats sur le site Web	40 %	33 %	17 %
Présentation des résultats DD au CA	40 %	33 %	13 %
Question 3			
Afin d'améliorer la qualité de vie au travail et la conciliation travail-famille, votre établissement met-il en œuvre les mesures suivantes?			
Possibilité d'aménagements et de réduction du temps de travail	80 %	87 %	70 %
Horaire variable	80 %	77 %	73 %
Garderie sur place	57 %	63 %	60 %
Cours de conditionnement physique offerts sur place	63 %	73 %	77 %
Télétravail	97 %	77 %	60 %

Accès à un programme d'aide aux employés	100 %	100 %	97 %
Une politique alimentaire	80 %	77 %	87 %
Encouragement du développement des compétences professionnelles	100 %	97 %	100 %
Offre de formation continue	100 %	87 %	93 %
Programmes d'insertion des bénévoles	77 %	73 %	67 %
Autres	7 %	10 %	13 %
Question 4			
Est-ce que votre établissement a élaboré une procédure écoresponsable à respecter lors de l'organisation d'événements?			
	67 %	23 %	17 %
Question 5			
Est-ce que votre établissement réalise les pratiques suivantes en lien avec l'organisation d'événements?			
Utilisation de vaisselle, d'ustensiles et de contenants réutilisables	50 %	50 %	47 %
Informations disponibles de manière virtuelle	73 %	67 %	57 %
Pas de distribution de bouteilles d'eau	37 %	40 %	30 %
Lieux accessibles en transport en commun ou actifs	73 %	77 %	60 %
Lieux accessibles aux personnes à mobilité réduite	97 %	93 %	100 %
Récupération des matières recyclables (papier, carton, plastique, verre, métal)	70 %	77 %	73 %
Récupération des résidus alimentaires	43 %	40 %	20 %
Offre d'une option végétarienne ou végétalienne lorsqu'un repas est servi	73 %	73 %	73 %
Minimiser ou éliminer les produits promotionnels	47 %	37 %	43 %
Offre de produits régionaux équitables, biologiques et de saison	50 %	40 %	23 %
Recours aux services d'entreprises d'économie sociale ou d'entreprises adaptées	37 %	47 %	27 %
Autres	7 %	10 %	0 %
Question 6			
Est-ce que votre établissement met en œuvre une politique d'approvisionnement responsable?			
	77 %	23 %	27 %
Question 7			
Est-ce que votre établissement intègre les préoccupations suivantes à ses approvisionnements ?			

Achat local	60 %	63 %	63 %
Achat auprès d'entreprises d'économie sociale	43 %	40 %	47 %
Respect des droits humains et du travail	50 %	60 %	63 %
Respect des droits des communautés	40 %	43 %	43 %
Réduction de l'utilisation de matières premières	27 %	23 %	20 %
Élimination des substances dangereuses	63 %	70 %	63 %
Minimisation des impacts de la fabrication	20 %	13 %	20 %
Utilisation de moyens de transport et d'emballages moins polluants	40 %	43 %	30 %
Faible impact à l'utilisation	40 %	23 %	23 %
Réduction des impacts de fin de vie utile	43 %	43 %	37 %
Prise en compte du coût total de propriété	40 %	23 %	43 %
Équité du commerce	30 %	20 %	43 %
Produits biologiques	27 %	30 %	17 %
Durée de vie	57 %	53 %	63 %
Produits en vrac et en grand format	53 %	60 %	63 %
Produits à contenu recyclé	53 %	63 %	53 %
Autres	0 %	0 %	7 %

Question 8

Est-ce que votre établissement sensibilise le personnel au regard des thématiques suivantes?

Réduction de la génération de résidus (consommation responsable)	37 %	50 %	40 %
Tri des matières résiduelles	73 %	73 %	60 %
Saine utilisation de l'eau	47 %	53 %	37 %
Saine utilisation de l'énergie	47 %	57 %	53 %
Adoption d'une saine alimentation	83 %	83 %	87 %
Adoption d'un mode de vie physiquement actif	83 %	87 %	83 %
Utilisation des transports collectifs et actifs	70 %	73 %	57 %
Consommation responsable d'alcool	67 %	50 %	50 %
Lutte aux dépendances (drogue et jeu)	70 %	67 %	50 %
Cessation tabagique	83 %	87 %	77 %
Mise en valeur du patrimoine culturel	43 %	27 %	40 %
Promotion d'activités culturelles	47 %	30 %	43 %

Autres	7 %	3 %	7 %
Question 9			
Est-ce que votre établissement intègre des dimensions sociales et environnementales dans l'offre de soins et de services à ses clientèles, tel que les initiatives suivantes?			
Jardins thérapeutiques	70 %	63 %	57 %
Art-thérapie	53 %	53 %	40 %
Plateau de travail en tri des matières résiduelles	30 %	37 %	30 %
Autres	23 %	30 %	17 %
Question 10			
Parmi les thématiques suivantes, sélectionnez celles pour lesquelles votre établissement a élaboré des orientations (directives, plans, politiques, etc.) qui sont communiquées à toutes ses installations?			
La gestion des matières résiduelles (récupération, réemploi, réduction, valorisation)	90 %	63 %	57 %
Les transports collectifs et actifs (mobilité durable)	80 %	53 %	47 %
La mise en place de mesures en efficacité énergétique ou la consommation d'énergies renouvelables	80 %	80 %	67 %
La saine gestion de l'eau potable ou l'économie d'eau potable	67 %	63 %	63 %
La lutte aux ilots de chaleur urbains	57 %	47 %	33 %
La qualité de l'air	53 %	47 %	53 %

9 Annexe 3 : Compilation des résultats des questions 14 à 19

Ci-dessous, les données sont classées en fonction du nombre d'établissements selon le pourcentage d'implantation de la pratique dans l'ensemble des installations visées (N=30).

Question 14						
Quelle est la proportion des installations ciblées de votre établissement qui récupère (pour fin de réemploi ou de recyclage) les matières suivantes?	0 %	1 à 24 %	25 à 49 %	50 à 74 %	75 à 99 %	100 %
Papier	1	0	1	2	8	18
Carton	1	0	1	2	9	17
Verre	4	3	2	6	10	5
Plastique	2	2	5	4	10	7
Polystyrène (styromousse)	19	5	0	5	0	1
Métaux	3	2	1	4	7	13
Résidus alimentaires, résidus verts et autres matières organiques	10	12	4	1	0	3
Cartouches d'encre	1	1	4	4	9	11
Piles et batteries	0	0	2	2	13	13
Fluocompactes, néons, ou tout type de lampes contenant du mercure	1	1	2	3	10	13
Textiles (uniformes, draps, etc.)	10	9	5	0	2	4
Équipements électroniques et informatiques	0	1	0	3	7	19
Mobilier	6	3	3	6	4	8
Déchets de construction, de rénovation et de démolition (CRD)	8	8	5	1	3	5
Peinture	3	1	2	2	8	14
Huiles et aérosols	5	2	4	6	4	9
Huiles de cuisson (S. alimentaires)	6	1	10	6	1	6
Matières dangereuses	5	3	2	4	6	10
Bois (palettes ou autres)	3	4	4	1	9	9
Gestion des déchets biomédicaux (DBM)	6	0	1	1	4	18
Autres	30	0	0	0	0	0

Question 15

Quelle est la proportion des installations ciblées de votre établissement qui réalise les actions suivantes en lien avec les transports collectifs et actifs entre le domicile et le lieu de travail ?	0 %	1 à 24 %	25 à 49 %	50 à 74 %	75 à 99 %	100 %
Supports à vélo sécuritaires disponibles	0	4	5	6	8	7
Accessibilité à une/des douche(s)	0	3	6	8	7	6
Incitation au transport en commun	17	2	1	0	0	10
Disponibilité de places de stationnement réservées aux covoitureurs	25	3	0	0	0	2
Autres	29	0	0	0	0	1
Question 16						
Quelle est la proportion des installations ciblées de votre établissement qui réalise les actions suivantes en lien avec leur consommation énergétique ?	0 %	1 à 24 %	25 à 49 %	50 à 74 %	75 à 99 %	100 %
Bilan de la consommation énergétique effectué chaque année	4	1	2	5	4	14
Réalisation de projets en efficacité énergétique	4	5	7	4	4	6
Utilisation d'énergies renouvelables (électricité, géothermie, énergie solaire)	3	3	1	7	2	14
Le calcul des émissions de GES (norme ISO 14067 ou autres)	15	3	4	2	1	5
Élimination des réfrigérants avec CFC	7	2	4	6	4	7
Autres	30	0	0	0	0	0
Question 17						
Quelle est la proportion des installations ciblées de votre établissement qui réalise les actions suivantes en lien avec la gestion de l'eau ?	0 %	1 à 24 %	25 à 49 %	50 à 74 %	75 à 99 %	100 %
Utilisation de compteurs d'eau principaux et secondaires	1	4	2	8	6	9
Inventaire des entrées d'eau	1	1	3	4	7	14
Inventaire des équipements utilisant de l'eau	8	5	2	6	3	6
Identification des fuites d'eau	12	5	3	0	3	7
Inventaire des fontaines d'eau	4	3	4	7	3	9
Autres	30	0	0	0	0	0
Question 18						

Quelle est la proportion des installations ciblées de votre établissement qui réalise les actions suivantes en lien avec la lutte aux ilots de chaleur urbains?	0 %	1 à 24 %	25 à 49 %	50 à 74 %	75 à 99 %	100 %
Aménagement d'un toit végétal	22	5	2	0	0	1
Aménagement d'un toit blanc	15	8	4	1	0	2
Aménagement d'un mur végétal	25	4	0	0	0	1
Aménagement de terre-pleins végétalisés	4	5	5	6	5	5
Aménagement de stationnements végétalisés	17	7	4	1	0	1
Arbres plantés autour des bâtiments	1	0	5	7	11	6
Mesures de ventilation passive en place	17	7	2	1	1	2
Fontaine d'eau extérieure	18	10	1	0	0	1
Aménagement de jardins sur les espaces non utilisés	6	13	6	2	1	2
Bassins de rétention	12	10	4	2	0	2
Puits d'infiltration	24	5	1	0	0	0
Autres	30	0	0	0	0	0
Question 19						
Quelle est la proportion des installations ciblées de votre établissement qui réalise les actions suivantes en lien avec la qualité de l'air?	0 %	1 à 24 %	25 à 49 %	50 à 74 %	75 à 99 %	100 %
Contrôle des contaminants dans les chambres des patients	12	4	5	1	2	6
Mesure de pression positive et négative	2	9	5	3	2	9
Contrôle de la qualité de l'air dans les édifices à bureaux (CO ₂ , CO, température, humidité, balancement des CVCA, moisissures, amiante, etc.)	1	3	2	6	7	11
Contrôle de la luminosité dans les chambres	12	4	2	4	3	5
Contrôle du bruit	18	3	3	1	0	5
Autres	30	0	0	0	0	0

10 Annexe 4. Notes méthodologiques

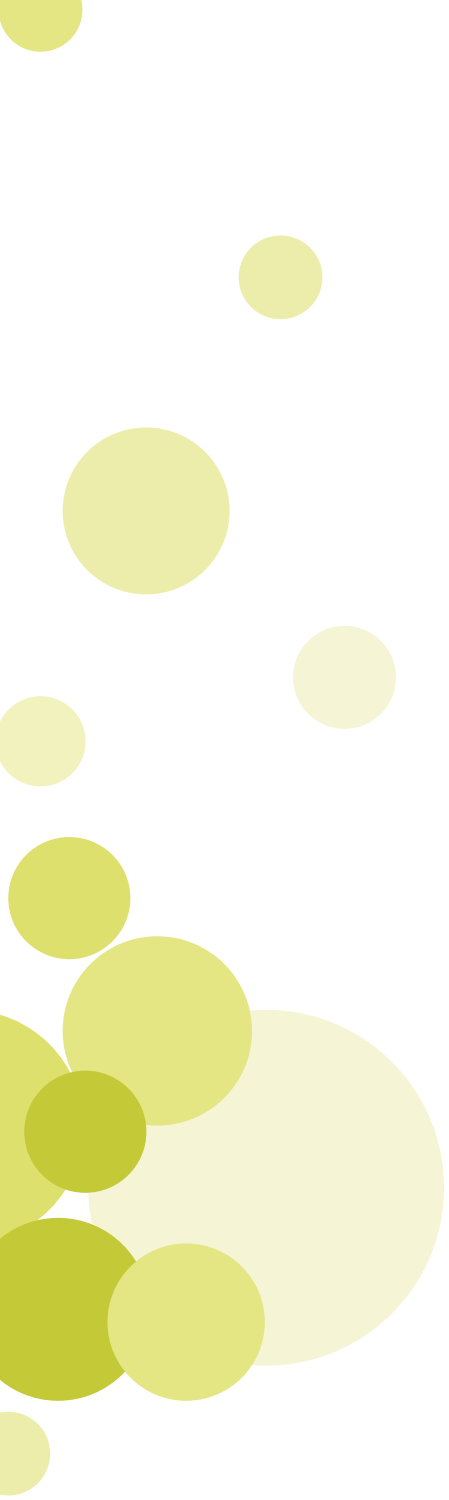
Les données présentées dans ce portrait sont colligées par l'intermédiaire de GESTRED, un système de suivi de gestion et de reddition de comptes utilisé par le MSSS auprès des établissements. La charge de reddition de comptes des établissements étant déjà élevée dans plusieurs autres domaines, le formulaire portant sur le développement durable utilise une méthode simple de réponse. Ainsi, si l'établissement met en œuvre un des choix de réponse proposés, il coche « oui », sinon il laisse la case vide. Bien que des précisions peuvent être inscrites dans une note au bas du formulaire, cette méthode de collecte de données ne permet pas des réponses très précises, ou de souligner certaines subtilités.

De manière générale, bien que la rédaction du formulaire ait été réalisée de manière à limiter les possibilités d'interprétation des thématiques (en offrant plusieurs choix de réponses précis), des variations dans ces dernières sont inévitables. Aussi, comme les thématiques touchent différents secteurs de l'organisation, mais que la participation à la collecte d'information est réalisée par une seule personne, certaines informations pourraient ne pas être justes. Par ailleurs, le formulaire n'a pas nécessairement été rempli par la même personne toutes les années. Aussi, des changements dans l'organisation sont inévitables, ainsi les actions peuvent être en place sous une certaine gouvernance, et changer par la suite. Cela est valable à la fois pour les augmentations et les diminutions dans les résultats.

Une différence à noter avec la collecte de 2022 est qu'il s'agissait de la troisième collecte avec les mêmes questions, mais la première avec la section 2 portant sur des résultats spécifiques aux bâtiments. C'était effectivement la première année que les répondants devaient obligatoirement remplir leur grille de diagnostic simplifiée personnalisée. Cela a permis de soulever certaines problématiques d'application et d'interprétation de certains choix de réponses. Par exemple, l'impossibilité d'identifier que le choix de réponse est « non applicable ». Cela peut avoir un certain effet sur les données recueillies.

De plus, les informations recollées pour la section 2 visaient les mêmes que celle de la grille de diagnostic simplifiée. Cette dernière ne visait pas l'entièreté des installations de l'établissement, mais bien les plus grosses et consommatrices en ressources, les centres hospitaliers et les centres d'hébergement et de soins de longue durée. Par ailleurs, le nombre d'installations évaluées par établissements n'est pas le même pour chacun puisqu'ils sont tous différents. Par exemple, certains établissements non fusionnés n'ont qu'un ou deux bâtiments, alors que les CISSS et les CIUSSS pouvaient répondre.

Il est également important de réitérer que les informations ont été recueillies en presque totalité dans les mois de février et mars 2022. Ils reflètent le travail réalisé dans les deux dernières années qui ont été marquées par de nombreux changements et adaptations liés à la pandémie.



**Santé
et Services sociaux**

Québec 